



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
11 décembre 2003  
Français  
Original: anglais

**Première session ordinaire de 2004**

23-30 janvier 2004, New York

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**UNIFEM**

**Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

**Plan de financement pluriannuel pour 2004-2007\***

*Résumé*

Le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) renferme les directives sur la stratégie à appliquer et les orientations en matière de gestion que le Fonds devra suivre pour accroître l'efficacité des activités de développement, renforcer les partenariats stratégiques et mobiliser des ressources pour les quatre années à venir. Il a été établi sur la base des résultats et des enseignements tirés des stratégies et plans d'exécution antérieurs, ainsi que des dispositions pertinentes des décisions 2000/7 et 1997/18 du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP. On y rappelle l'importance du rôle catalyseur et novateur joué par UNIFEM au sein du système des Nations Unies pour ce qui est de promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre des priorités nationales et des engagements pris aux niveaux régional et mondial. Les possibilités qui s'offrent d'intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans le programme de réformes de l'Organisation des Nations Unies et les activités des mécanismes de coordination nationaux sont mises en lumière. Le plan tient compte des priorités énoncées dans le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le plan de financement pluriannuel comprend un cadre de résultats stratégiques assorti de quatre objectifs essentiels auxquels tous les programmes d'UNIFEM doivent contribuer : a) combattre la féminisation de la pauvreté et l'exclusion des femmes; b) mettre fin à la violence contre les femmes; c) enrayer la propagation du VIH/sida chez les femmes et les filles; et d) garantir l'égalité des hommes et des

\* La soumission du présent document a été retardée parce qu'il a fallu réunir des données très récentes afin de présenter au Conseil d'administration l'information la plus à jour possible.



femmes dans le cadre d'une gouvernance démocratique, en temps de paix comme en période de relèvement après un conflit. UNIFEM évaluera les progrès réalisés en surveillant un ensemble succinct de résultats et d'indicateurs traduisant une évolution vers l'égalité des sexes aux niveaux global, intermédiaire et local.

Le plan de financement pluriannuel témoigne de l'importance de continuer à renforcer l'efficacité du Fonds tout en conservant une équipe réduite et bien centrée sur sa mission, qui soit capable de fournir une assistance technique et de jouer un rôle catalyseur dans les domaines dans lesquels UNIFEM est particulièrement compétent. À ce titre, le cadre intégré d'allocation des ressources prévoit une augmentation du montant des ressources de base au cours des quatre prochaines années, qui devrait atteindre 40 millions de dollars en 2007.

*Éléments à prendre en compte en vue d'une décision*

UNIFEM espère que le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP lui fournira des avis et approuvera les grandes orientations et priorités énoncées dans son plan de financement pluriannuel pour 2004-2007, et qu'il sera disposé à recommander que tout soit mis en oeuvre pour couvrir les dépenses nécessaires à l'exécution de ce plan.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Analyse contextuelle .....	9
A. Coordination et cohérence accrues de l'aide au développement .....	9
B. Accord mondial sur l'importance de parvenir à l'égalité des sexes .....	10
III. Plan de financement pluriannuel d'UNIFEM pour 2004-2007 .....	11
A. Aperçu général .....	11
B. Cadre de résultats stratégiques .....	11
C. Outils et stratégies clefs .....	19
IV. Satisfaire la demande et faire des choix .....	20
V. Gestion axée sur les résultats et l'efficacité .....	22
VI. Cadre intégré d'allocation des ressources .....	24
<b>Annexes</b>	
I. Cadre de résultats stratégiques d'UNIFEM pour 2004-2007 .....	29
II. Rationalisation de l'organisation et gestion axée sur les résultats .....	33
III. Stratégies et outils multisectoriels du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) .....	36
IV. UNIFEM, catalyseur de l'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes .....	41

## I. Introduction

1. L'émancipation des femmes et l'égalité des sexes sont au coeur de toutes les priorités relatives au développement et ont recueilli une adhésion et un appui de plus en plus importants au cours des 27 années qui ont suivi la création d'UNIFEM. Récemment, en adoptant la Déclaration du Millénaire et les objectifs pour le développement qui y sont énoncés, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont tous affirmé fermement que ces deux principes constituaient une fin en soi, ainsi que les conditions préalables à la réalisation de tous les autres objectifs.

2. Le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM pour 2004-2007 contient des orientations stratégiques et un plan d'ensemble visant à accroître l'efficacité des activités de développement, à renforcer les partenariats stratégiques et à mobiliser des ressources pour les quatre prochaines années. Comme par le passé, les principaux destinataires de l'assistance technique et des activités novatrices du Fonds sont les gouvernements, les organisations et réseaux de femmes et les autres organismes des Nations Unies. La capacité du Fonds de favoriser et de renforcer ces partenariats reste indispensable à la mise en oeuvre des futures stratégies. UNIFEM appuie les solutions les plus intéressantes mises au point par les partisans de l'égalité entre les sexes et les réseaux d'échange de connaissances pour faciliter et préserver les progrès réalisés en vue d'assurer cette égalité aux niveaux national, régional et mondial.

3. Dans ses décisions 97/18 et 2000/7, le Conseil d'administration du Fonds a approuvé les stratégies et plans d'exécution d'UNIFEM pour 1997-1999 et 2000-2003, respectivement. Le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 a été établi en tenant compte des résultats et des enseignements tirés de ces stratégies et plans d'exécution (voir encadré 1). Comme par le passé, un cadre de résultats stratégiques (voir annexe 1), assorti de quatre objectifs s'inspirant des domaines d'action thématiques des deux plans précédents, orientera les activités du Fonds.

### **Objectifs du cadre de résultats stratégiques**

- Combattre la féminisation de la pauvreté;
- Mettre fin à la violence à l'égard des femmes;
- Enrayer la propagation du VIH/sida parmi les femmes et les filles; et
- Garantir l'égalité des hommes et des femmes dans un contexte de gouvernance démocratique, en temps de paix comme en période de relèvement après un conflit.

4. Les objectifs servent de guide aux activités de collaboration technique d'UNIFEM et tiennent compte des priorités énoncées dans la Déclaration du Millénaire, le Programme d'action de Beijing, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

5. Le plan de financement pluriannuel témoigne de la nécessité pour UNIFEM de continuer à jouer un rôle catalyseur et novateur au sein du système des Nations Unies. En procédant à l'examen à mi-parcours du plan pour 2002-2003 au cours de

sa deuxième session ordinaire de 2002, le Conseil d'administration a, dans sa décision 2002/20, encouragé le Fonds à travailler en étroite collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de faire en sorte que les aspects sexospécifiques de tous les objectifs internationaux de développement, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, soient pris en compte dans les travaux de tous les organismes des Nations Unies. UNIFEM continuera de s'employer en priorité à intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans le programme de réformes du Secrétaire général, par le biais des bilans communs de pays, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et d'autres mécanismes visant à accroître la coordination et les activités de programmation communes entre les organismes des Nations Unies. Il s'appuiera sur les dispositions de la décision 2000/7 – dans laquelle le Conseil d'administration a recommandé qu'il figure parmi les organisations auxquelles le PNUD peut confier l'exécution de ses projets et programmes – et les résultats encourageants obtenus au cours des quatre dernières années pour renforcer encore la synergie entre les deux organismes.

6. Le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 prévoit des changements de stratégie qui contribueront à accroître l'efficacité des activités de développement. Dans la plupart des cas, il est fait appel à UNIFEM pour fournir une assistance technique et jouer un rôle novateur concernant les aspects sexospécifiques de certaines questions, et non pour procéder à une simple analyse de la situation sur le plan de l'égalité entre les sexes ou pour fournir un appui à l'intégration systématique des sexospécificités. Le nouveau plan précise et renforce le rôle de facilitateur joué par le Fonds et réduit sa participation directe aux activités générales de formation concernant la prise en compte des sexospécificités. Il prévoit un nombre restreint de résultats à atteindre et d'outils multisectoriels, qui guideront l'action du Fonds, tout en accordant un rang de priorité plus élevé à l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les mécanismes de coordination, y compris les stratégies de lutte contre la pauvreté et les processus liés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

7. Avec des ressources financières et humaines limitées, alors que la demande de services techniques ne cesse d'augmenter, UNIFEM doit utiliser de la manière la plus rentable et la plus viable possible ses capacités d'assistance technique et d'innovation. Il s'appuie sur les compétences spécialisées de son personnel (y compris un réseau modeste de 15 bureaux de programme sous-régionaux) concernant la promotion de l'égalité des sexes et les domaines thématiques. Les capacités et structures organisationnelles, les produits et les services du Fonds sont réorganisés dans le nouveau plan de financement pluriannuel. Une action plus énergique est proposée pour établir des liens sur le terrain entre les capacités d'innovation et les mécanismes de réforme de l'ONU, mettre à profit les possibilités découlant de l'examen décennal du Programme d'action de Beijing et exploiter au maximum le nouveau système de planification des ressources. UNIFEM estime que le montant de ses ressources de base devra augmenter au cours des quatre prochaines années – pour atteindre un montant annuel de 40 millions de dollars en 2007 – afin d'accroître son efficacité tout en conservant une petite équipe d'experts mieux centrés sur leur mission (pour de plus amples informations, voir au chapitre VI le cadre intégré d'allocation des ressources).

8. Le présent document contient un examen de la façon dont le mandat d'UNIFEM continue d'influer sur les orientations stratégiques, une analyse contextuelle et une description des stratégies, des instruments et des partenariats nécessaires pour appliquer le cadre de résultats stratégiques et le cadre intégré d'allocation des ressources. On y décrit comment UNIFEM renforcera sa capacité de gestion axée sur les résultats et d'évaluation de son efficacité.

### **Le rôle novateur et catalyseur d'UNIFEM**

Par sa résolution 39/125, l'Assemblée générale a créé UNIFEM et défini son rôle dans la réalisation des engagements en faveur de l'égalité des sexes. De par son mandat, UNIFEM :

- Appuie des activités *novatrices et expérimentales* en faveur des femmes dans le cadre des priorités nationales et régionales;
- Sert de *catalyseur*, dans le but de faire participer les femmes aux principales activités de développement, aussi souvent que possible, au stade du préinvestissement; et
- Joue un rôle *novateur et catalyseur* dans le système de coopération pour le développement des organismes des Nations Unies.

#### Encadré 1

#### **Progrès, lacunes et enseignements des stratégies et plans d'exécution d'UNIFEM pour 2000-2003 et 1997-1999**

*L'encadré 1 contient un récapitulatif des résultats et enseignements des multiples évaluations et consultations des parties intéressées organisées pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des cinq objectifs énoncés dans les stratégies et plans d'exécution antérieurs d'UNIFEM.*

*Objectif 1. Multiplier les options et les possibilités qui s'offrent aux femmes, en particulier aux plus pauvres, par des programmes axés sur trois domaines d'activité thématiques : a) renforcer la sécurité économique et les droits des femmes; b) promouvoir l'accès des femmes aux postes de responsabilité en matière de conduite des affaires publiques, de consolidation de la paix et de reconstruction après un conflit; c) défendre les droits fondamentaux des femmes et éliminer la violence contre les femmes, en particulier dans le contexte de l'épidémie d'infection au VIH/sida. Deux résultats, communs aux trois domaines thématiques, concernent la réalisation de cet objectif :*

- UNIFEM a contribué à mettre en place *des conditions plus favorables à l'égalité entre les sexes en appuyant l'adoption de lois, de politiques et d'engagements, ainsi que l'amélioration de ceux qui existent déjà, à tous les niveaux*. Il a recensé plus de 170 cas dans lesquels il a apporté un appui technique et mis en place des réseaux de représentants de la société civile, de gouvernements et d'organismes des Nations Unies afin de mettre à profit les possibilités

- UNIFEM a contribué à mettre en place *des conditions plus favorables à l'égalité entre les sexes en appuyant l'adoption de lois, de politiques et d'engagements, ainsi que l'amélioration de ceux qui existent déjà, à tous les niveaux*. Il a recensé plus de 170 cas dans lesquels il a apporté un appui technique et mis en place des réseaux de représentants de la société civile, de gouvernements et d'organismes des Nations Unies afin de mettre à profit les possibilités existantes. Ces activités ont consisté notamment à intégrer les considérations relatives à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme au niveau mondial dans les débats de la session extraordinaire que l'Assemblée générale des Nations Unies a consacrée au VIH/sida à New York en 2001, à renforcer la protection des travailleuses migrantes en Jordanie, en réunissant les gouvernements jordanien et philippin afin qu'ils signent un accord, et à promouvoir une budgétisation tenant compte des besoins particuliers des femmes, comme cela a été le cas lors d'un atelier organisé à Cuenca (Équateur) à l'issue duquel les responsables municipaux se sont engagés à multiplier par 15 la part de leur contribution aux programmes en faveur de l'égalité des sexes.
- Le Fond a directement contribué à *renforcer l'efficacité avec laquelle les organisations partenaires et intermédiaires oeuvrent en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre de l'application de différents programmes et politiques*. Par le biais d'arrangements d'un bon rapport coût-efficacité – mémorandums d'accords, accords de partenariat opérationnel et mesures d'incitation financières – UNIFEM a fourni un appui technique ou des capitaux de lancement à plus de 300 gouvernements, organisations non gouvernementales et organismes et réseaux multilatéraux à travers le monde. Des réseaux ayant pour objectif d'influencer les politiques macroéconomiques en Amérique latine et en Afrique ont été renforcés. Il s'agissait notamment, pour ce dernier continent, des groupements suivants : Network for African Women Economists, Horn of Africa Women's Knowledge Network (HawKNET), Groupe de femmes pour le Sommet mondial sur la société de l'information, Regional Platform on Women's Land Rights in Southern Africa et Groupe régional de femmes parlementaires de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Ces réseaux font campagne auprès des institutions pour orienter les priorités régionales et nationales, dans le cadre notamment du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

*Objectif 2. Renforcer la capacité du système des Nations Unies d'appuyer l'autonomisation des femmes et l'intégration des questions relatives aux femmes dans ses politiques et programmes.* UNIFEM a accordé la priorité aux possibilités découlant de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, dont les bilans communs de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), aux domaines d'action thématiques vers lesquels les efforts des organismes des Nations Unies convergent (VIH/sida, reconstruction après un conflit,

*Objectif 2. Renforcer la capacité du système des Nations Unies d'appuyer l'autonomisation des femmes et l'intégration des questions relatives aux femmes dans ses politiques et programmes.* UNIFEM a accordé la priorité aux possibilités découlant de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, dont les bilans communs de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), aux domaines d'action thématiques vers lesquels les efforts des organismes des Nations Unies convergent (VIH/sida, reconstruction après un conflit, notamment) et à l'établissement de liens entre les démarches novatrices appliquées sur le terrain et les activités menées par l'ONU (budgétisation tenant compte des sexospécificités pour financer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'application des DSRP). Il a favorisé l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans l'établissement de plus de 40 bilans communs de pays/PNUAD (y compris en contribuant à l'élaboration d'indicateurs et de systèmes d'assurance qualité au niveau mondial). Sa collaboration avec le PNUD n'a cessé de se développer, avec 56 bureaux extérieurs du Programme signalant l'existence de partenariats avec UNIFEM en 2002. Le Fonds a tiré profit de l'augmentation des activités de coopération avec le FNUAP et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

*Objectif 3. Améliorer l'efficacité d'UNIFEM en intégrant les principes de l'apprentissage et en instaurant des partenariats stratégiques susceptibles d'appuyer les activités sur le terrain.* UNIFEM a recensé une cinquantaine de cas dans lesquels des gouvernements, des organismes des Nations Unies ou des ONG importantes ont reproduit ou transposé à une plus grande échelle les activités novatrices qu'il appuie. Le lancement, en partenariat avec le FNUAP, de la publication phare bisannuelle *Évolution de la condition de la femme dans le monde* a grandement contribué à renforcer la cohérence interne et à faire naître un regain d'intérêt pour l'amélioration des mécanismes de suivi nationaux et régionaux.

*Objectif 4. Faire en sorte que le personnel et les systèmes de gestion financière et de gestion des programmes contribuent de manière efficace à la réalisation des objectifs et programmes de l'organisation.* Des progrès ont été accomplis, en partenariat avec le PNUD, en vue de renforcer les installations informatiques, les systèmes de gestion financière et la gestion des ressources humaines. Le système de planification des ressources, qui sera lancé en 2004, devrait contribuer à accroître l'efficacité et à améliorer la gestion (voir par. 42). Des progrès encourageants ont été enregistrés dans la révision des Directives opérationnelles PNUD/UNIFEM visant à améliorer la collaboration entre les deux organismes.

*Objectif 5. Élargir et diversifier la base de ressources.* Le montant total des ressources de base d'UNIFEM a atteint 134,1 millions de dollars au cours de l'application de la Stratégie et du Plan d'exécution pour 2000-2003, contre un montant prévu de 142,5 millions de dollars. Cette différence s'explique par un déficit de ressources ordinaires, dont le

*Objectif 5. Élargir et diversifier la base de ressources.* Le montant total des ressources de base d'UNIFEM a atteint 134,1 millions de dollars au cours de l'application de la Stratégie et du Plan d'exécution pour 2000-2003, contre un montant prévu de 142,5 millions de dollars. Cette différence s'explique par un déficit de ressources ordinaires, dont le montant effectif s'est élevé à 82,9 millions de dollars (contre un montant prévu de 88,1 millions). Même dans ces conditions, le montant des ressources ordinaires a augmenté de 43 % par rapport à la précédente période de quatre ans (1996-1999). Le montant des contributions au titre de la participation aux coûts a été supérieur aux prévisions, atteignant 43,4 millions de dollars alors que le montant prévu était de 42,4 millions. Si les fonds, d'un montant avoisinant 5 millions de dollars, que le Fonds a gérés dans le cadre de l'exécution de projets pour d'autres organismes des Nations Unies avaient été pris en compte dans le montant total, celui-ci aurait été plus proche des estimations initiales. En portant à 40 millions par an d'ici à 2007 le montant de ses ressources de base, UNIFEM aura toute la latitude voulue pour entreprendre de nouvelles activités et disposera d'une base de financement sûre pour planifier ses travaux (voir par. 44 à 53).

L'analyse contextuelle figurant aux paragraphes 8 à 11 permet de replacer dans une perspective plus large les facteurs influençant les travaux d'UNIFEM. Les enseignements ci-après sont tirés des évaluations des activités passées. Le Fonds doit conserver sa souplesse, sa capacité d'intervention et sa créativité – dont le caractère unique et précieux a été reconnu par ses partenaires – tout en s'assurant que la portée générale de sa programmation cadre bien avec ses capacités et la demande.

#### **Enseignements influençant le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007**

- *Cohérence, pertinence et viabilité.* Les études internes montrent qu'UNIFEM est passé de l'exécution de projets individuels isolés à une approche programmatique plus efficace qui se traduit par une évolution structurelle. Le Fonds doit cependant affiner les critères guidant le choix, le lieu d'exécution et l'objet de ses programmes, afin d'être davantage en mesure d'exploiter les possibilités qui s'offrent d'assurer véritablement l'égalité des sexes. Par exemple, dans le plan précédent, les bilans communs de pays/PNUAD étaient prioritaires par rapport aux DRSP (voir par. 34 et 35 pour les critères). UNIFEM met actuellement au point une gamme sélective et stratégique de produits et de services à l'intention de ses partenaires.
- *Capacité.* Les autres organismes du système, les ministères et les associations de femmes attendent souvent d'UNIFEM qu'il dispose des mêmes ressources que les autres fonds et programmes des Nations Unies, tandis que les donateurs souhaitent qu'il conserve une taille modeste et continue à servir de catalyseur. Le Fonds peut élargir la portée de ses activités sans étoffer sa présence, en

- *Capacité.* Les autres organismes du système, les ministères et les associations de femmes attendent souvent d'UNIFEM qu'il dispose des mêmes ressources que les autres fonds et programmes des Nations Unies, tandis que les donateurs souhaitent qu'il conserve une taille modeste et continue à servir de catalyseur. Le Fonds peut élargir la portée de ses activités sans étoffer sa présence, en appuyant d'une façon plus systématique les réseaux d'échange de connaissances et d'action pour répondre à la demande de services. En renforçant en permanence leurs capacités, le personnel et les partenaires du Fonds seront en mesure d'intervenir de façon rapide et appropriée, ce qui permettra de renforcer l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les mécanismes de coordination des politiques et des programmes. UNIFEM modifiera la composition de ses 15 bureaux de programme sous-régionaux et de son équipe de spécialistes à New York afin de faire en sorte que son personnel soit effectivement en mesure d'atteindre les résultats escomptés dans le nouveau plan de financement pluriannuel.
- *Partenariats stratégiques.* Seuls des partenariats stratégiques et solides prévoyant des activités de suivi peuvent garantir la pérennité des activités novatrices et expérimentales appuyées par UNIFEM. Celui-ci a compris que, lorsque de tels partenariats n'existent pas, les attentes d'action à long terme ne peuvent pas être satisfaites. Étant donné le caractère limité de sa présence sur le terrain et de ses ressources, le Fonds doit affiner et renforcer sa collaboration avec le PNUD et les autres organismes des Nations Unies, y compris en consultant les autres services d'appui technique du système, dont les centres de contact sous-régionaux du PNUD. Il lui faut également établir des liens plus étroits avec les milieux universitaires, un plus grand nombre d'ONG et des partenaires du secteur privé promouvant les intérêts de la collectivité.
- *Axer la gestion sur les résultats et l'amélioration de l'efficacité.* La nécessité d'axer la gestion sur les résultats guide l'action d'UNIFEM depuis 1997. Le cadre de résultats stratégiques doit cependant être renforcé par de meilleurs indicateurs qualitatifs et quantitatifs, car il faut plus que des chiffres pour mesurer les progrès accomplis en vue de garantir l'égalité des sexes. Un cadre amélioré – associé à des instruments et des mesures favorisant l'efficacité – est en outre nécessaire pour renforcer la cohérence et la responsabilité interne (pour le cadre de résultats stratégiques et les objectifs, voir les annexes I et II).

## II. Analyse contextuelle

### A. Coordination et cohérence accrues de l'aide au développement

9. Le Secrétaire général a présenté sa vision de la réforme de l'ONU dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le

changement » (A/57/387). Cette vision, qui découle de la Charte des Nations Unies, met l'accent sur la paix et la sécurité internationales et la promotion du progrès social, de meilleures conditions de vie et des droits de l'homme. Le programme de réformes prévoit : a) d'axer les priorités de l'ONU sur celles définies dans la Déclaration du Millénaire et lors des conférences mondiales des Nations Unies; b) de promouvoir et défendre les droits de l'homme comme condition préalable à la création d'un monde pacifique; et c) d'améliorer la coordination pour permettre aux fonds, aux programmes et aux institutions spécialisées des Nations Unies de mettre en commun leurs ressources et d'effectuer des programmations conjointes (BCP/PNUAD; simplification et harmonisation). Parmi les autres formes de collaboration figurent les approches sectorielles et les stratégies d'atténuation de la pauvreté qui définissent des priorités de politique générale sur le plan national.

10. Ces mécanismes de coordination mettent en avant le rôle essentiel d'UNIFEM en tant que catalyseur et source de compétences en matière d'égalité des sexes. L'accent mis sur les droits de l'homme dans toutes les activités de coopération pour le développement menées par des organismes des Nations Unies offre à UNIFEM une occasion stratégique de renforcer la responsabilité et la capacité des équipes de pays des Nations Unies de tenir compte des droits essentiels de la femme dans les efforts de coordination déployés à l'échelle nationale. Pour ce qui est de l'impérieuse nécessité de soutenir la prévention des conflits et la consolidation de la paix, par exemple, UNIFEM peut faire partager son expérience en matière de renforcement de la sécurité de la femme en participant aux négociations de paix et aux activités de reconstruction pendant et après les conflits.

## **B. Accord mondial sur l'importance de parvenir à l'égalité des sexes**

11. Le Programme d'action de Beijing a été approuvé par 180 États Membres de l'ONU; en août 2003, 174 États Membres étaient parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité a été adoptée à l'unanimité par les 15 membres du Conseil de sécurité. Outre les objectifs du Millénaire pour le développement, ces documents comprennent des plans concrets visant à garantir l'égalité des sexes. Un certain nombre de textes régionaux – de la Convention de Belem do Para en Amérique latine au Protocole additionnel sur les droits de la femme, à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples – formulent ces engagements mondiaux dans des contextes régionaux. Dans son rapport sur l'examen et l'évaluation de l'exécution du Programme d'action de Beijing (E/CN.6/2000/PC/2), le Secrétaire général a indiqué que, sur le plan national, plus de 118 pays possédaient des plans d'action nationaux dans le domaine de l'égalité des sexes, ainsi que des séries – qui s'étoffaient rapidement – de lois et de politiques qui assuraient la protection et la promotion des droits essentiels de la femme dans des domaines précis, qu'il s'agisse de mettre fin à la violence contre les femmes ou de garantir leur droit à la propriété foncière ou à l'héritage.

12. Le droit élémentaire de la femme à l'égalité, à vivre libre à l'abri de toute discrimination et à participer à la prise de décisions sera réalisé lorsque – et si – les engagements pris dans le cadre de ces accords internationaux sont pleinement tenus. Les progrès enregistrés sont toutefois mitigés, comme le révèlent des rapports tels que « Le progrès des femmes à travers le monde » (UNIFEM, 2000 et 2002), et l'examen quinquennal des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme

d'action de Beijing. Dans le cadre du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007, UNIFEM renforcera l'action menée en faveur de l'égalité des sexes dans les trois secteurs suivants : a) politiques et pratiques liées à mondialisation de l'économie; b) problèmes sans frontières; et c) fragmentation et insécurité.

13. *Les politiques et pratiques liées à la mondialisation de l'économie* ont des conséquences socioéconomiques ainsi que des incidences sur l'égalité des sexes et la capacité des pays d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La mondialisation (traités commerciaux, techniques de l'information et de la communication, décentralisation et migration, etc.) offre des avantages potentiels, mais pas pour tous. Les inégalités entre riches et pauvres et entre hommes et femmes se sont accentuées. Les femmes prédominent dans les secteurs économiques non structurés, non pris en compte et aux bas salaires. Elles continuent d'être sous-représentées lors de la prise des décisions économiques et n'accèdent pas facilement aux ressources (droit à la propriété foncière et à l'héritage), ce qui limite leur capacité de bénéficier de la mondialisation<sup>1</sup>.

14. Un nouvel éventail de *problèmes sans frontière* est apparu, les tendances observées dans le domaine du VIH/sida illustrant comment l'inégalité entre les sexes entretient l'épidémie en progression. Les chiffres actualisés relatifs à l'épidémie du sida, publiés en décembre 2002 par ONUSIDA, ont révélé que les femmes représentaient 50 % des personnes touchées dans le monde, contre 41 % il y a six ans seulement. La pauvreté et la discrimination à l'égard des femmes et des filles contribuent à l'augmentation des taux de prévalence parmi ces groupes et ont de lourdes conséquences, non reconnues en grande partie, sur l'offre de soins.

15. *La fragmentation et l'insécurité* en période de paix ou de guerre progressent dans de nombreux pays. Comme UNIFEM l'indique dans sa publication de 2002 intitulée « Women, War, Peace: The Independent Experts' Assessment on the Impact of Armed Conflict on Women and Women's Role in Peace-building », le monde compte environ 50 millions de réfugiés et de déplacés, dont quelque 80 % de femmes et d'enfants. Les conflits exposent les femmes et les filles à des violations qui ne sont reconnues que depuis peu comme étant des crimes contre l'humanité. La violence sexiste continue de faire courir des risques aux femmes : dans son rapport mondial sur la violence et la santé (2002), l'Organisation mondiale de la santé révèle qu'entre 10 et 69 % des femmes disent avoir été victimes d'abus de la part d'un partenaire.

### **III. Plan de financement pluriannuel d'UNIFEM pour 2004-2007**

#### **A. Aperçu général**

16. À la session annuelle du Conseil d'administration en 2002, le Directeur exécutif d'UNIFEM a informé le Conseil des progrès et des lacunes observés lors de

<sup>1</sup> Par exemple, l'Organisation internationale du Travail estime que, au mieux, les femmes gagnent en moyenne 50 à 80 % du salaire de leurs homologues masculins. D'après le réseau Maquila Health and Safety Support, les salariées dans le monde sont régulièrement exposées à des conditions de travail très peu sûres, ce qui se traduit par des maladies, des pertes de membres du corps, voire des décès.

l'application de la Stratégie et du Plan d'exécution pour 2000-2003. Dans sa décision 2002/20 du 27 septembre 2002, le Conseil a noté les progrès que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme continuait de réaliser pour devenir un centre d'excellence, dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement, pour promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. Le Conseil a réaffirmé le rôle joué par le Fonds dans la promotion de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies. Le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 s'appuie sur les orientations et les priorités définies par le Conseil durant l'examen à mi-parcours.

17. La présente section du plan de financement pluriannuel décrit le cadre de résultats stratégiques, ainsi que les stratégies et les outils qu'UNIFEM utilisera pour obtenir des résultats.

## B. Cadre de résultats stratégiques

18. Le cadre de résultats stratégiques s'appuie sur l'expérience acquise par le Fonds en vue de créer un environnement propice à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Ce cadre, qui est plus une boussole qu'un plan, adapte la collaboration technique offerte par UNIFEM aux réalités et aux demandes régionales et nationales. Le Fonds utilise une approche axée sur les droits de l'homme dans tous ses programmes. Le cadre de résultats stratégiques (voir annexe I) comprend quatre objectifs et quatre résultats auxquels contribueront tous les programmes d'UNIFEM. Le Fonds ne pouvant atteindre seul ces objectifs, il collaborera à cette fin avec ses partenaires stratégiques au sein des gouvernements, des organismes des Nations Unies et de la société civile.

19. UNIFEM applique une approche globale de la programmation car il est conscient que les objectifs et les résultats sont étroitement liés dans le contexte de la vie des femmes, le fil rouge étant l'inégalité entre les sexes. Faire face à la féminisation de la pauvreté, à la violence contre les femmes, au VIH/sida et à la faible participation des femmes à la gouvernance et aux processus de paix ne relève pas de domaines d'action distincts; les progrès et les échecs enregistrés sur tel ou tel point ont des incidences dans les autres secteurs.

### **Objectif 1 : Combattre la féminisation de la pauvreté et l'exclusion des femmes**

20. Dans le cadre de l'aggravation de la pauvreté dans le monde et de l'élargissement du fossé entre riches et pauvres, l'ONU doit combattre la pauvreté en général et la féminisation de la pauvreté en particulier<sup>2</sup>. UNIFEM est membre de l'Équipe spéciale 1 du Projet du Millénaire sur l'élimination de l'extrême pauvreté et de la famine, qui offre une occasion de tenir compte de l'égalité des sexes dans les recommandations de cette initiative mondiale.

21. UNIFEM continuera de mettre l'accent sur la lutte contre la féminisation de la pauvreté et l'exclusion des femmes en : a) adoptant une perspective sexospécifique

<sup>2</sup> Dans le présent rapport, la féminisation de la pauvreté fait référence à la relation qui existe entre le *groupe* (femmes pauvres) et le *phénomène* (l'incidence des changements sur la capacité des femmes d'être moins pauvres). L'aggravation des inégalités entre riches et pauvres est largement reconnue, par exemple dans le *Rapport mondial sur le développement humain, 2002* (p.19 à 21).

lors de l'élaboration de politiques commerciales et macroéconomiques; et b) augmentant l'influence des femmes sur les marchés du travail, des biens et des services, ainsi que leur accès à ces marchés. Pour améliorer les perspectives économiques des femmes pauvres, le Fonds doit appuyer l'intégration de stratégies de lutte contre la pauvreté axées sur les droits et répondant aux besoins des femmes dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les objectifs du Millénaire pour le développement, les accords commerciaux et autres instruments de coordination et de politique générale. UNIFEM renforcera ses partenariats avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), la Banque mondiale et d'autres banques de développement, les commissions économiques régionales des Nations Unies, et des organisations gouvernementales et non gouvernementales.

**Reproduire les partenariats secteur privé-secteur public pour appuyer la « cyber-égalité » dans les États arabes**

En Jordanie, un partenariat novateur a été lancé en 2001 entre UNIFEM, le PNUD, Cisco Systems et le Gouvernement. UNIFEM a fait faire une évaluation de l'égalité des sexes et des possibilités offertes aux femmes dans le secteur des techniques de l'information et de la communication. Les résultats de l'enquête, qui ont été diffusés, ont débouché sur la création d'académies Cisco Networking consacrées aux femmes. Durant la première année, des laboratoires Cisco Networking ont été installés dans 10 institutions possédant un programme destiné aux jeunes femmes. En 2002, ce partenariat s'est traduit par une augmentation du nombre de femmes inscrites dans les académies Cisco Networking. Cette initiative a permis d'entreprendre des recherches plus pointues sur les femmes jordaniennes dans le secteur des techniques de l'information et de la communication. Les données ainsi recueillies ont ainsi été utilisées par ce secteur ainsi que par les planificateurs du Ministère de l'éducation pour élaborer des politiques et des programmes et évaluer l'incidence de la formation dispensée par Cisco sur les diplômées. Grâce au succès de ce partenariat, un accord a été conclu pour reproduire cette expérience dès 2004 en Égypte, au Liban, au Maroc et en Iraq et pour tenir compte de l'égalité des sexes dans une initiative jordanienne sur le « village électronique ».

**Objectif 2 : Mettre fin à la violence à l'égard des femmes**

22. Au cours des 10 dernières années, les activités visant à faire passer la question de la violence à l'égard des femmes de la sphère privée à la scène publique se sont multipliées. Des progrès juridiques et politiques ont lieu dans presque tous les domaines, allant de la promulgation – dans 45 pays au moins – d'une législation s'opposant à la violence dans la famille et – dans 25 pays – de lois interdisant les mutilations sexuelles féminines, au fait de donner des instructions aux autorités responsables de la police, de la santé, de l'éducation et de la justice pour qu'elles s'attaquent à ce problème. Il ressort des études sur la question qu'il importe d'examiner les causes et les conséquences des actes de violence qui marquent la vie d'une femme, depuis la violence utilisée comme arme de guerre dans les situations

de conflit ou d'après conflit jusqu'à la violence dans le foyer<sup>3</sup>. Il n'existe toutefois pas suffisamment de données officielles pour établir si, actuellement, la violence à l'égard des femmes augmente ou diminue.

23. Mettre fin à la violence à l'égard des femmes figure désormais parmi les priorités des organismes des Nations Unies qui s'occupent de santé génésique et de VIH/sida – notamment le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS); des questions liées à l'emploi – Organisation internationale du Travail (OIT); des questions humanitaires et de rétablissement de la paix (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) du Secrétariat de l'ONU et autres). Cependant, nombreux sont ceux qui reconnaissent que cette question n'a pas bénéficié d'un rang de priorité suffisamment élevé à l'intérieur des organisations et, donc, des ressources humaines et budgétaires et de toute la publicité qui auraient été nécessaires.

24. UNIFEM continuera de travailler en étroite collaboration avec le FNUAP, UNUSIDA, l'UNICEF, le HCR, le HCDH et l'OMS afin de faire de l'innovation une priorité et de trouver les moyens de lutter contre la violence à l'égard des femmes dans le cadre du développement et des situations de conflit ou d'après conflit. Une telle action s'appuiera sur les recommandations ci-après, qui figurent dans le bilan mondial d'UNIFEM pour 2003 intitulé « Pas une minute à perdre pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » : a) fournir les ressources nécessaires à l'élaboration des lois et des plans d'action nationaux; b) veiller à ce que les bureaux de statistique et les bureaux de secteur enregistrent les cas et les formes de violence visant les femmes; c) investir davantage dans la prévention, au moyen notamment de campagnes à long terme organisées aux niveaux local, national et mondial pour mobiliser les hommes et faire évoluer les comportements qui entretiennent la violence sexiste; d) accroître l'appui aux organisations de femmes et aux initiatives multisectorielles de prévention et de protection. UNIFEM établira des partenariats en vue de lancer un site Internet consacré aux stratégies les plus prometteuses en matière de lutte contre la violence sexiste.

**Fonds d'affectation spéciale à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes**

Créé au sein d'UNIFEM en 1996 par la résolution 50/166 de l'Assemblée générale, le Fonds d'affectation spéciale permet de tester des méthodes novatrices de lutte contre la violence généralisée à l'égard des femmes. Un Comité d'examen des projets interinstitutions a octroyé plus de 7 millions de dollars à des organisations locales, nationales et régionales dans plus de 80 pays. En 2001, UNIFEM a publié un ouvrage

<sup>3</sup> Examen décennal des travaux du Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences (E/CN.4/2003/75); *Rapport du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité* (S/2002/1154); *Women, War and Peace: The Independent Experts' Assessment on the Impact of Armed Conflict on Women and Women's Role in Peace-building* (UNIFEM, 2002); *Pas une minute à perdre pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes* (UNIFEM, 2003) et de nombreuses autres initiatives.

Créé au sein d'UNIFEM en 1996 par la résolution 50/166 de l'Assemblée générale, le Fonds d'affectation spéciale permet de tester des méthodes novatrices de lutte contre la violence généralisée à l'égard des femmes. Un Comité d'examen des projets interinstitutions a octroyé plus de 7 millions de dollars à des organisations locales, nationales et régionales dans plus de 80 pays. En 2001, UNIFEM a publié un ouvrage intitulé *With an End in Sight : Strategies from the UNIFEM Trust Fund to End Violence against Women* dans lequel il présente, parmi les stratégies appliquées par les bénéficiaires de ces fonds, celles qui pourraient être transposées à une plus grande échelle. Avec des ressources relativement limitées, les organisations intéressées ont réussi à améliorer la législation, ont largement contribué à l'établissement de modèles locaux permettant de renforcer la capacité des forces de maintien de l'ordre et des autorités judiciaires et ont assuré une plus grande mobilisation des hommes et des garçons. Toutefois, les demandes – qui s'élèvent à 15 millions de dollars par an – dépassent le million de dollars disponible chaque année à des fins de financement. Il est absolument prioritaire d'inciter un plus grand nombre de donateurs à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale.

25. Pendant les conflits ou dans les situations d'après conflit, la violence sexiste prend des proportions terrifiantes. UNIFEM continuera de travailler en partenariat avec les entités compétentes [DOMP, Département des affaires politiques (DAP), HCR, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] afin de recueillir des données actualisées sur les menaces qui pèsent sur les femmes dans les pays touchés par la guerre (voir le site portail <[www.womenwarpeace.org](http://www.womenwarpeace.org)> lancé en octobre 2003). Par ailleurs, UNIFEM participera à des initiatives interinstitutions coordonnées par la Division de la promotion de la femme et le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, en vue d'introduire des mesures qui favorisent davantage l'égalité des sexes dans les stratégies de prévention et de protection. Il s'emploiera également à suivre la mise en oeuvre des recommandations formulées dans le Rapport du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité (S/2002/1154) et le rapport intitulé *Women, War and Peace: The Independent Expert's Assessment of the Impact of Armed Conflict on Women and Women's Role in Peace-building* qu'il a publié en 2002.

### **Objectif 3 : Enrayer la propagation du VIH/sida chez les femmes et les filles**

26. L'infection au VIH/sida constitue certes un problème de santé et de développement, mais l'épidémie qui la caractérise est une question qui concerne l'égalité des sexes. Du fait du VIH/sida, les hommes et les femmes ont de plus en plus de mal à empêcher les familles et les communautés de se désagréger. Les femmes séropositives sont victimes de violations de leurs droits que leur état de santé et leur vulnérabilité accrue aggravent encore. Dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, adoptée dans sa résolution S-26/2 à sa vingt-sixième session extraordinaire, l'Assemblée générale a souligné que l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes étaient les conditions essentielles d'une lutte efficace contre l'épidémie.

27. UNIFEM apporte aux partenariats établis par l'intermédiaire d'ONUSIDA avec les organismes des Nations Unies, les conseils nationaux du sida, les

associations féminines et les organisations gouvernementales aux niveaux mondial, régional et national, un point de vue axé sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme. Il est l'initiateur de stratégies intégrées de lutte contre le VIH/sida, qui tiennent également compte des questions relatives à la violence contre les femmes et à la féminisation de la pauvreté, ainsi que de la nécessité d'assurer un traitement égal aux hommes et aux femmes dans les efforts de reconstruction après un conflit. UNIFEM, copréside avec le FNUAP l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des sexospécificités et du VIH/sida et est un partenaire actif de la coalition mondiale sur les femmes et le sida. En 2004, UNIFEM coprésidera le Groupe consultatif interorganisations sur le VIH/sida, avant d'en assurer la présidence en 2005.

28. Dans le cadre de l'application du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007, UNIFEM s'emploiera en priorité à renforcer les partenariats du système des Nations Unies avec les réseaux de femmes touchées par le VIH/sida directement ou indirectement, en appuyant les activités visant à développer la capacité des intéressés d'intégrer leurs priorités dans les politiques et programmes. Il enrichira l'information sur les femmes touchées par le VIH/sida, grâce au site Web créé avec ONUSIDA <[www.genderandaids.org](http://www.genderandaids.org)>, et collaborera avec le FNUAP, ONUSIDA et le DOMP afin d'apporter, au personnel des opérations de maintien de la paix, aux fonctionnaires de la police et aux militaires, des analyses et la formation nécessaires concernant la question des femmes et du VIH/sida. Il prévoit également de renforcer ses travaux avec l'OMS et d'autres partenaires des Nations Unies sur le VIH/sida et la violence à l'égard des femmes.

**Objectif 4 : Garantir l'égalité des hommes et des femmes dans le cadre d'une gouvernance démocratique, en temps de paix comme en période de relèvement après un conflit**

29. Même là où des engagements ont été pris pour garantir l'état de droit et la démocratie, les espoirs des femmes demeureront vains tant que l'égalité des sexes ne sera pas une réalité. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes définit des normes mondiales concernant l'égalité des sexes en matière de représentation et de participation politiques, tandis que les dispositions des constitutions nationales établissent le cadre de gouvernance régissant la promulgation des lois et la formulation des politiques, ainsi que la prise de décisions.

30. Les pourparlers de paix et les activités de reconstruction après les conflits doivent viser plus loin que la cessation des hostilités en créant les conditions de l'égalité des sexes dans le processus d'édification de la nation. Dans des lieux aussi variés que le Burundi, le Timor-Leste, l'Afghanistan, la République démocratique du Congo et l'Iraq, l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité – associée au fait que le système des Nations Unies aborde le relèvement d'un pays qui sort d'un conflit selon une méthode plus intégrée – a favorisé une nouvelle sensibilisation en faveur de la participation des femmes au rétablissement de la paix, en partenariat avec les hommes, et a donné lieu à des appuis et des engagements dans ce sens. Les travaux d'UNIFEM dans ce domaine ont considérablement augmenté lors de l'application de la Stratégie et du Plan d'exécution pour 2000-2003.

31. En vue d'atteindre l'objectif énoncé ci-dessus, UNIFEM ciblera son action sur les quatre points suivants : a) accroître les capacités techniques d'assurer

l'application et le suivi de la Convention en vue d'établir les garanties constitutionnelles et législatives de l'égalité des sexes; b) former des partenariats afin d'assurer la participation égale des femmes aux processus électoraux, aux négociations de paix, à la prévention des conflits, aux programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion et à d'autres processus; c) créer des mécanismes nationaux et locaux (gouvernementaux et non gouvernementaux) favorisant l'égalité des sexes dans la reconstruction après un conflit; d) améliorer l'information, la documentation et les recommandations en vue d'assurer l'équité entre les sexes. UNIFEM compte les principaux partenaires suivants : PNUD, Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales (DAES), FNUAP, DOMP, Département des affaires politiques (DAP), Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), HCR, HCDH, Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, groupes thématiques interorganisations et réseaux de la société civile, tels que la Fédération des Réseaux des Femmes Africaines pour la Paix (FERFAP) et le Groupe de travail des ONG sur les femmes, la paix et la sécurité.

### **Résultats et indicateurs de résultats pour le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM 2004-2007**

32. UNIFEM a défini quatre résultats et des indicateurs correspondants s'appliquant à tous ses objectifs en vue de créer un environnement favorable à l'égalité des sexes : a) sur le plan global : modification des cadres législatif et de politique générale en faveur de l'égalité des sexes; b) sur le plan intermédiaire : évolution vers une plus grande prise en compte des besoins des femmes dans les institutions traditionnelles et une plus grande influence des organisations de femmes sur les programmes de politique générale; et c) sur le plan local : modification des pratiques préjudiciables et discriminatoires qui perpétuent l'inégalité des sexes. (L'encadré 2 illustre comment les objectifs, les résultats et les indicateurs de résultats sont plurisectoriels et interdépendants dans le processus de programmation). Les résultats seront suivis de près pour ce qui est des politiques, des institutions, des attitudes et des pratiques se rapportant à chaque objectif et de leur interaction (par exemple, dans quelle mesure les institutions qui s'occupent traditionnellement du VIH/sida établissent un lien entre leurs politiques et programmes pour mettre fin à la violence contre les femmes). Le rapport annuel d'UNIFEM à son comité consultatif, le rapport annuel du Secrétaire général sur UNIFEM à l'Assemblée générale, et le rapport biennal d'UNIFEM au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP rendront compte des résultats obtenus.

#### **Encadré 2**

#### **Appliquer le cadre de résultats stratégiques d'UNIFEM à la programmation**

Pour une plus grande cohérence de la programmation, UNIFEM a défini un ensemble de résultats et d'indicateurs de résultats qui s'appliquent à tous les objectifs présidant à son cadre de résultats stratégiques. La partie ci-après illustre les modalités de ce processus :

UNIFEM contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

- Lutter contre la féminisation de la pauvreté et l'exclusion des femmes;
- Mettre fin à la violence à l'égard des femmes;
- Enrayer la propagation du VIH/sida chez les femmes et les filles;
- Garantir l'égalité des hommes et des femmes dans le cadre d'une gouvernance démocratique en temps de paix comme en période de relèvement après un conflit.

UNIFEM contribuera à la réalisation de ces objectifs en cherchant à atteindre les résultats suivants, qui représentent des changements sur les plans global, intermédiaire et local :

- Une législation et des politiques sont formulées et appliquées pour promouvoir et protéger les droits essentiels des femmes;
- Les institutions traditionnelles démontrent les qualités de chef de file, la capacité technique et le sens des responsabilités nécessaires pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- Les partisans de l'égalité des sexes possèdent les connaissances requises et occupent des positions qui leur permettent de diriger et de faire évoluer les politiques, les programmes et les affectations de ressources;
- Les attitudes et les pratiques préjudiciables et discriminatoires évoluent en vue de promouvoir et de protéger les droits des femmes et des filles.

UNIFEM évaluera les progrès accomplis en vue d'obtenir les résultats visés en surveillant un petit nombre d'indicateurs. L'exemple ci-après illustre les liens qui existent entre les objectifs, les résultats et les indicateurs de résultats :

*Un programme visant essentiellement à renforcer la capacité des femmes vivant dans la pauvreté – qui sont infectées par le VIH/sida ou qui en pâtissent – de faire campagne pour des politiques et des programmes qui réduisent leur vulnérabilité face à l'infection et à la violence sexiste est l'exemple. S'il est vrai que l'objectif, à savoir « enrayer la propagation du VIH/sida chez les femmes et les filles », et le résultat, à savoir « élaborer une législation et des politiques visant à promouvoir les droits essentiels des femmes », jouent un rôle de premier plan dans ce programme, les éléments dudit programme concernent tous les objectifs et les résultats du cadre de résultats stratégiques d'UNIFEM. Ainsi, UNIFEM surveillerait des indicateurs tels que : a) les politiques adoptées pour promouvoir les droits des femmes séropositives vivant dans la pauvreté; b) la mesure dans laquelle les stratégies de lutte contre la pauvreté tiennent compte des engagements pris en matière d'égalité des sexes, notamment à l'égard des femmes séropositives; c) la mesure dans laquelle les réseaux de femmes séropositives influent sur les processus de politique générale; et d) les changements apportés aux mécanismes institutionnels pour prévenir ou faire reculer la violence*

*Un programme visant essentiellement à renforcer la capacité des femmes vivant dans la pauvreté – qui sont infectées par le VIH/sida ou qui en pâtissent – de faire campagne pour des politiques et des programmes qui réduisent leur vulnérabilité face à l'infection et à la violence sexiste est l'exemple. S'il est vrai que l'objectif, à savoir « enrayer la propagation du VIH/sida chez les femmes et les filles », et le résultat, à savoir « élaborer une législation et des politiques visant à promouvoir les droits essentiels des femmes », jouent un rôle de premier plan dans ce programme, les éléments dudit programme concernent tous les objectifs et les résultats du cadre de résultats stratégiques d'UNIFEM. Ainsi, UNIFEM surveillerait des indicateurs tels que : a) les politiques adoptées pour promouvoir les droits des femmes séropositives vivant dans la pauvreté; b) la mesure dans laquelle les stratégies de lutte contre la pauvreté tiennent compte des engagements pris en matière d'égalité des sexes, notamment à l'égard des femmes séropositives; c) la mesure dans laquelle les réseaux de femmes séropositives influent sur les processus de politique générale; et d) les changements apportés aux mécanismes institutionnels pour prévenir ou faire reculer la violence sexiste.*

33. Les indicateurs de résultats (voir annexe I) offrent à UNIFEM un cadre pour collaborer avec les gouvernements, ainsi qu'avec ses partenaires au sein de l'ONU et de la société civile, en vue de renforcer la capacité des outils de responsabilisation et d'en faire un meilleur usage. L'analyse du budget dans une perspective sexospécifique déterminera l'allocation des ressources aux fins de mise en oeuvre des lois et des politiques. L'amélioration du suivi et l'établissement de passerelles entre les rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et l'examen décennal du Programme d'action de Beijing permettront à UNIFEM d'évaluer dans quelle mesure la discrimination a été éliminée de la législation et des politiques. Le suivi de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité révélera les succès et les lacunes des efforts visant à accorder aux femmes une large place dans les processus de paix et les efforts de reconstruction après les conflits. Les examens réguliers des stratégies de lutte contre la pauvreté, les processus liés aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux bilans communs de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), les équipes de pays des Nations Unies et les groupes interinstitutions thématiques ou s'occupant des questions d'inégalité entre les sexes révéleront quels sont les mécanismes de coordination permettant de remplir les engagements pris en matière d'égalité des sexes. L'évaluation périodique de la disponibilité des données et des statistiques et de leur utilisation pour mesurer les progrès accomplis se fera dans la publication biennale d'UNIFEM intitulée « Le progrès des femmes à travers le monde ». Le rôle des médias, qui auront à faire évoluer les stéréotypes fondés sur le sexe, sera suivi grâce à des partenariats avec les groupes de médias.

### **C. Outils et stratégies clefs**

34. UNIFEM a défini un ensemble d'outils et de stratégies pour améliorer ses connaissances techniques et son appui aux fins de renforcer la responsabilité et la

mise en oeuvre. Ces outils et stratégies concernent tous ses objectifs et domaines d'action, ainsi que ceux de ses partenaires. (Les différents outils et stratégies et leur utilité pour les programmes d'UNIFEM sont décrits plus avant dans l'annexe III.)

35. Les outils sont particulièrement utiles pour les approches coordonnées, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les autres accords et plans d'action intergouvernementaux. Tous ces outils ont été des éléments clefs des programmes d'UNIFEM au cours des sept dernières années.

#### **Outils clefs pour les programmes d'UNIFEM**

- Plans d'action et accords normatifs sur l'égalité des sexes (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, plans d'action nationaux concernant l'égalité des sexes, etc.);
- Budgets établis dans le souci de promouvoir l'égalité des sexes;
- Données et statistiques ventilées par sexe en vue d'être utilisées dans le cadre d'activités de plaidoyer fondées sur des données factuelles;
- Média et communications.

36. Il ressort des évaluations, des consultations relatives aux versions préliminaires du présent plan de financement pluriannuel (2004-2007) et de l'expérience sur le terrain que les stratégies d'UNIFEM découlant des précédents plans stratégiques et commerciaux ont été bénéfiques pour le Fonds et ses partenaires. Le renforcement des capacités, du droit de propriété et de la responsabilisation sur le plan national est la stratégie globale qui sous-tend toutes les activités d'UNIFEM. La collaboration technique et le financement incitatif constituent les deux principaux points d'accès pour les partenariats du Fonds, alors que les stratégies fondamentales d'UNIFEM appuient un cycle de connaissance, d'activités de sensibilisation, d'action et d'évaluation visant à assurer la sécurité et les droits essentiels des femmes. UNIFEM continuera de renforcer sa stratégie de base.

#### **Stratégie de base d'UNIFEM**

- Mener des activités de plaidoyer et des concertations sur les politiques à adopter en vue de favoriser un plus grand respect des engagements pris en matière d'égalité des sexes;
- Mettre en place des réseaux d'action et de connaissance viables qui rassemblent des organisations de femmes, des gouvernements, des organismes des Nations Unies et d'autres acteurs en vue d'une prise en compte plus efficace des préoccupations des femmes dans les politiques et programmes;
- Renforcer les capacités des organisations gouvernementales et non

- Renforcer les capacités des organisations gouvernementales et non gouvernementales de femmes de façon à ce qu'elles puissent avoir leur mot à dire quant aux priorités, aux politiques et aux programmes qui touchent à leur vie;
- Diffuser des informations concernant les questions nouvelles et faire connaître les solutions novatrices au problème de l'inégalité entre les sexes grâce à l'utilisation efficace des techniques et des matériels nouveaux et traditionnels d'information et de communication;
- Mener des expériences pour déterminer « comment » parvenir à l'égalité des sexes grâce à une direction stratégique, de façon que les expériences concrètes puissent servir à la mise en oeuvre de stratégies traditionnelles.

#### IV. Satisfaire la demande et faire des choix

37. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) deviendra une source d'information efficace au service des gouvernements et des organismes des Nations Unies grâce à trois mesures essentielles : a) en affinant ses critères de choix en matière de programmation; b) en renforçant ses capacités internes; c) en optimisant l'utilisation des compétences disponibles en matière d'égalité entre les sexes.

38. *Affiner ses critères.* UNIFEM précisera encore les critères qui s'appliquent au choix de ses domaines et lieux d'intervention et à la définition de son action. Il donnera la priorité aux pays dans lesquels : a) l'activité de ses partenaires – tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du système des Nations Unies – se prête à une programmation commune et à l'innovation; b) il existe une profonde volonté d'agir, un sens des responsabilités et des possibilités de prendre des initiatives stratégiques susceptibles d'attirer des ressources locales, nationales ou émanant des donateurs; c) les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le bilan commun de pays (BCP) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et d'autres mécanismes de coordination comprennent des ouvertures et des engagements assortis de délais pour l'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes dans tous les secteurs; d) un réseau central de partenaires nationaux et locaux est en place, tout comme l'appui du système des Nations Unies et des donateurs.

39. UNIFEM se tient en permanence informé des compétences offertes par d'autres organisations, de manière à décider s'il doit ou non suspendre ses services et ses produits. Par exemple, un plus grand nombre d'organismes des Nations Unies appuient maintenant régulièrement la participation politique des femmes, et l'accès des femmes aux microcrédits et aux microentreprises bénéficie désormais d'un appui plus large. Les organisations qui prennent part à des exercices de budgétisation soucieux de l'égalité des sexes étant plus nombreuses, UNIFEM peut abandonner son rôle de direction au profit d'interventions multisectorielles consistant à encourager la création de réseaux, échanger des données d'expérience, analyser les tendances et recenser les lacunes.

40. *Renforcer ses capacités internes dans les domaines stratégiques.* UNIFEM intervient par l'intermédiaire de son réseau de 15 bureaux de programme sous-régionaux, de quelques projets limités dans le temps et de partenariats financés par des ressources à des fins spéciales, avec l'appui de conseillers techniques sur le terrain et à New York. Une fois que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour population (FNUAP) aura adopté le présent plan de financement pluriannuel (PFP) (2004-2007), UNIFEM étudiera comment ses équipes sous-régionales et son réseau de conseillers peuvent tirer le meilleur parti des possibilités qui s'offrent à eux, en vue d'appuyer l'innovation et d'intégrer les questions relatives aux disparités entre les sexes dans les orientations, et participer à des activités de programmation commune. UNIFEM envisagera d'établir des partenariats plus étroits avec les services d'appui technique disponibles à l'intérieur du système des Nations Unies et de rapprocher son fonctionnement de celui desdits services – centres de contact sous-régionaux, équipes de soutien aux pays du FNUAP, Département des affaires économiques et sociales (DAES) et Division de la promotion de la femme, services consultatifs techniques que le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme met actuellement en place. UNIFEM ne prévoit pas de procéder à des changements radicaux, mais plutôt à un remaniement prenant en considération les priorités et les montants des ressources nécessaires fixés dans le présent PFP pour la période 2004-2007. Il propose de rendre compte à mi-parcours du PFP (janvier 2006) des mesures qu'il aura prises en vue de réorganiser ses capacités de manière à satisfaire la demande.

41. *Optimiser l'utilisation des compétences disponibles en matière d'égalité entre les sexes.* Pendant la période à venir, UNIFEM s'attachera tout particulièrement à établir des liens entre les compétences disponibles en matière d'égalité entre les sexes et les principales possibilités qui lui seront offertes de tenir compte des sexospécificités. Au cours des 10 dernières années, nombreuses sont les grandes organisations qui ont renforcé leur capacité d'intégrer la question de l'égalité des sexes dans leur programmation. Il ressort d'études menées récemment que les organismes des Nations Unies et les banques de développement comptent certes un millier de coordonnateurs pour les questions concernant les femmes, mais que souvent l'égalité des sexes n'est qu'un aspect parmi d'autres dans le dossier de projets d'un coordonnateur<sup>4</sup>. En général, les coordonnateurs ont une influence limitée sur les décisions relatives aux politiques ou aux programmes; les groupes de l'égalité des sexes manquent systématiquement de personnel et de ressources; les organisations de femmes au niveau national sont rarement mieux loties. L'autonomie dont jouit UNIFEM lui donne la possibilité d'associer les réseaux de coordonnateurs pour les questions concernant les femmes, les groupes de l'égalité des sexes et les groupes thématiques interorganisations sur l'égalité entre les sexes aux prises de décisions et aux choix d'orientation, comme il espère le faire avec une efficacité accrue dans le cadre du nouveau PFP.

---

<sup>4</sup> Examen des compétences disponibles à l'intérieur du système des Nations Unies en matière d'égalité des sexes (PNUD-UNIFEM, 2003 – document interne non publié); le bilan du FNUAP sur les coordonnateurs pour les questions concernant l'égalité des sexes à l'intérieur du système des Nations Unies a été présenté à la Réunion interorganisations sur les femmes et l'égalité des sexes (devenue depuis le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes en février 2001) (IAMWGE/2001/12).

## V. Gestion axée sur les résultats et l'efficacité

42. Des critères de choix clairement définis en matière de programmation, des partenariats plus solides et une véritable diffusion des enseignements tirés et des résultats renforceront encore le rôle de pionnier et de moteur que joue UNIFEM à l'intérieur du système des Nations Unies. Par ailleurs, UNIFEM réorganisera un certain nombre de mécanismes institutionnels dans cinq domaines prioritaires, sur la base des enseignements tirés, tels qu'ils figurent dans l'encadré 1. En outre, il renforcera ses systèmes de contrôle interne et de responsabilisation afin d'être mieux à même d'évaluer et de conseiller en vue d'obtenir de meilleurs résultats (voir annexe II).

43. *Renforcement accru de la cohérence, de l'utilité et de la viabilité de ses produits et services.* Il s'agit là d'un problème majeur auquel se heurte toute organisation novatrice et dynamique. UNIFEM enrichit les travaux des équipes de pays des Nations Unies des résultats de son innovation et de son expérimentation en vue d'appuyer les priorités et les politiques nationales visant à atteindre l'égalité des sexes. Il concevra et organisera ses produits, ses services et ses compétences techniques selon une stratégie lui permettant d'être efficace là où il y a le plus de besoins et d'ouvertures (conformément aux critères définis aux paragraphes 34 et 35). UNIFEM contribuera largement à tisser des liens entre les divers réseaux de connaissances sur l'égalité des sexes et les équipes de pays des Nations Unies – ainsi qu'entre ces derniers – et contrôlera plus systématiquement l'évolution des partenariats et son efficacité en tant que relais.

44. *Capacités des programmes d'UNIFEM à la hauteur de la demande et possibilités d'introduire et d'appuyer l'innovation, l'apprentissage et les résultats à tous les niveaux.* UNIFEM investira davantage dans le renforcement des capacités de son personnel et de ses partenaires à s'engager dans une programmation stratégique fondée sur les droits, les résultats et les enseignements tirés, tout en favorisant l'expérimentation dans un contexte de simplification et de normalisation. Il harmonisera son plan de travail annuel, son budget, ses rapports d'activité standard et ses stratégies de suivi et d'évaluation, et renforcera sa stratégie de partage des connaissances et son Groupe de l'innovation et de l'apprentissage en vue de créer une synergie à l'intérieur de chacune des régions et entre celles-ci. Il continuera de présenter régulièrement des rapports et poursuivra, aux niveaux régional et mondial, une programmation stratégique, afin de suivre la manière dont le PFP (2004-2007) contribue à une cohérence et des effets accrus et de rectifier le tir, le cas échéant.

45. *Partenariats stratégiques visant à établir de nouveaux appuis plus vastes en faveur de l'égalité des sexes et un apprentissage accru dans ce domaine.* Ces partenariats sont indispensables pour renforcer la viabilité et garantir un suivi. UNIFEM alignera ses procédures de planification et de programmation sur celles des autres organismes des Nations Unies, tout en cherchant à fonder des partenariats avec les donateurs, les organisations non gouvernementales, les gouvernements, les universités et les groupes de femmes. Conformément à la décision 2002/20 du Conseil d'administration, le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM pour 2004-2007 s'accompagnera d'un document de séance énonçant les mesures concrètes devant permettre d'optimiser les initiatives intersectorielles prises en faveur de l'égalité des sexes en collaboration avec le PNUD. Les partenariats stratégiques avec le FNUAP et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

(ONUSIDA) serviront d'exemples à suivre en matière de renforcement de la collaboration avec les autres partenaires des Nations Unies, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et les équipes de pays des Nations Unies.

46. *Harmonisation de la gestion d'UNIFEM et de ses pratiques et politiques en matière de ressources humaines en vue de rendre compte de son engagement en faveur de l'excellence, de l'autonomisation et des droits.* Le principal atout d'UNIFEM est son personnel – professionnels dévoués et compétents. Afin d'être en mesure de conduire une gestion, de concevoir des politiques des ressources humaines et de mettre en place des systèmes informatiques lui permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de résultats stratégiques, le Fonds doit absolument veiller à ce que les nouvelles directives opérationnelles – mises à jour en 2003 – soient largement diffusées auprès du PNUD et d'UNIFEM et que leur application soit généralisée. La mise en place du système de planification des ressources des entreprises aura pour effet de rationaliser les opérations et se traduira par une meilleure efficacité, une plus grande précision et des économies. Le renforcement des capacités du personnel en vue de le rendre apte à utiliser les technologies de l'information et des communications et le système de planification des ressources des entreprises exigera des investissements accrus. Veiller à ce que le personnel d'UNIFEM jouisse d'une organisation des carrières et de progrès organisationnels constitue une priorité absolue dans le nouveau PFP.

47. *Élargissement et diversification de la base de ressources.* UNIFEM doit absolument pouvoir compter sur une base de ressources plus efficace et diversifiée, afin d'être en mesure de mettre à profit les possibilités d'inscrire la question de l'égalité des sexes dans le cadre des OMD, des DSRP, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des activités liées à l'examen décennal du Programme d'action de Beijing. Dans le cadre du nouveau PFP, l'objectif prioritaire consistera à rechercher des accords de financement pluriannuels s'inspirant des documents de stratégie, qui guident depuis quatre ans le partenariat du Fonds avec le Ministère britannique du développement international. UNIFEM doit investir dans le perfectionnement de ses cadres supérieurs, de son personnel de terrain et de ses comités nationaux en vue de mobiliser des ressources plus efficacement et de se faire mieux connaître dans les régions et pays correspondants; d'améliorer la qualité et la ponctualité des rapports établis à l'intention des donateurs; et de renforcer encore les partenariats avec le secteur privé, notamment les fondations privées.

## VI. Cadre intégré d'allocation des ressources

### Financement de la Stratégie et du Plan d'exécution pour 2000-2003

48. Deux scénarios distincts concernant le niveau de financement étaient présentés dans la Stratégie et le Plan d'exécution pour 2000-2003. Le premier prévoyait une croissance générale annuelle de 20 % et le second, moins ambitieux, un taux de croissance général de 10 %, dont une progression de 15 % des recettes provenant des sources multilatérales et privées. Si l'on compare les exercices biennaux (voir document DP/2001/21, Projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003), le montant total des recettes, toutes sources confondues, s'est élevé à 142,5 millions de dollars en ce qui concerne la Stratégie et le Plan d'exécution pour 2000-2003. Le montant des recettes provenant des ressources de base était estimé à 88,1 millions,

tandis que les recettes provenant d'autres ressources devaient s'élever à 42,4 millions et les recettes accessoires, provenant notamment du recouvrement des coûts et des intérêts perçus, à 12 millions (tableau 1). Ces prévisions reposaient sur l'hypothèse selon laquelle la croissance positive du niveau des ressources d'UNIFEM observée lors de l'application de la Stratégie et du Plan d'exécution pour 1997-1999 se poursuivrait pendant la période suivante (Stratégie et Plan d'exécution pour 2000-2003).

Tableau 1

**Montants prévus et montants effectifs des contributions, 2000-2003\***

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Budget d'appui biennal 2000-2001</i>		<i>Budget d'appui biennal 2002-2003</i>		<i>Total</i>		<i>Pourcentage</i>
	<i>Montant prévu</i>	<i>Montant effectif</i>	<i>Montant prévu</i>	<i>Montant effectif</i>	<i>Montant prévu</i>	<i>Montant effectif</i>	
Ressources ordinaires	43,0	39,8	45,1	43,1	88,1	82,9	94
Autres ressources	16,7	14,8	25,7	28,6	42,4	43,4	102
<b>Total partiel</b>	<b>59,7</b>	<b>54,6</b>	<b>70,8</b>	<b>71,7</b>	<b>130,5</b>	<b>126,3</b>	<b>97</b>
Recettes accessoires**	5,6	4,3	6,4	3,5	12,0	7,8	65
<b>Total</b>	<b>65,3</b>	<b>58,9</b>	<b>77,2</b>	<b>75,2</b>	<b>142,5</b>	<b>134,1</b>	<b>94</b>

\* Les montants indiqués comprennent des estimations correspondant à des contributions pour 2003 qui n'avaient pas encore été reçues au moment de l'établissement du présent document.

\*\* Y compris les recettes provenant du recouvrement des coûts, des intérêts perçus et d'autres sources.

49. Le montant effectif des recettes, toutes sources confondues, concernant la Stratégie et le Plan d'exécution pour 2000-2003 s'est élevé au total à 134,1 millions de dollars, dont 82,9 millions provenant des ressources ordinaires, 43,4 millions provenant d'autres ressources et 7,8 millions correspondant aux recettes accessoires. Bien que légèrement inférieures aux objectifs fixés pour cette période, les contributions au titre des ressources ordinaires représentent une augmentation de 43 % du montant effectif des contributions par rapport aux quatre années précédentes, 1996 à 1999 (58 millions). Par ailleurs, le montant effectif des contributions au titre des autres ressources a été supérieur aux prévisions pour la Stratégie et le Plan d'exécution pour 2002-2003 et le montant des autres ressources a presque doublé entre l'exercice biennal 2000-2001 et l'exercice biennal 2002-2003, passant de 14,8 millions à 28,6 millions, ce qui signifie qu'UNIFEM a pu obtenir d'autres donateurs qu'ils financent l'exécution de projets et programmes particuliers.

50. Grâce à l'augmentation des contributions au titre du partage des coûts et des programmes des fonds d'affectation spéciale, UNIFEM a été en mesure de renforcer son appui aux activités concernant le VIH/sida, l'analyse des impacts sexospécifiques des budgets et la violence à l'égard des femmes, et de mener une action plus large visant à protéger et promouvoir les droits fondamentaux des femmes et à affirmer le rôle de ces dernières dans les situations de conflit et d'après conflit. Les ressources de base ont atteint un niveau inégalé au début de

l'application de la Stratégie et du Plan d'exécution précédents, avec un montant se maintenant à environ 20 millions de dollars. Cette augmentation a certes permis à UNIFEM de répondre à la demande et d'exploiter les possibilités offertes par la réforme de l'ONU, mais elle est restée insuffisante par rapport aux besoins. Le Fonds n'a pas pu fournir l'appui technique demandé pour de nombreuses activités des organismes des Nations Unies menées au niveau national, car les services correspondants sont recherchés de façon ponctuelle et doivent être fournis sans délai.

### **Prévisions concernant le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007**

51. Des estimations ont été établies pour les ressources nécessaires à la réalisation des nombreux objectifs fixés par les conférences mondiales des Nations Unies<sup>5</sup>, mais pas pour les ressources concernant la réalisation des objectifs relatifs à l'égalité des sexes et à l'émancipation des femmes<sup>6</sup>. L'analyse des coûts est rendue encore plus compliquée par le fait qu'il devient de plus en plus difficile de suivre l'allocation des ressources quand la catégorie des activités sexospécifique est intégrée dans les budgets-programmes. En outre, on a constaté un financement insuffisant des programmes en faveur de l'égalité des sexes exécutés à tous les niveaux.

52. Les prévisions relatives aux recettes provenant des ressources ordinaires et d'autres ressources pour le plan de financement pluriannuel 2004-2007 figurent dans le tableau 2 ci-après. UNIFEM compte que le montant des ressources ordinaires atteindra 40 millions de dollars d'ici à 2007. Les deux premières années devraient se caractériser par un taux modeste d'augmentation de 5 %, comme prévu dans le plan des ressources d'UNIFEM (tableau 12) figurant dans le rapport de l'Administrateur sur le projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2004-2005 (DP/2003/28). Le projet de budget pour l'exercice biennal 2006-2007 prévoit une forte augmentation annuelle, de 25 %, qui permettra de porter à 121,3 millions de dollars le montant total des ressources ordinaires. Le Fonds pourra ainsi prendre des mesures d'appui et de suivi dans les domaines prioritaires définis lors de l'examen décennal du Programme d'action de Beijing.

53. Les recettes provenant des ressources autres que les ressources de base devraient atteindre 48 millions de dollars dans le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 avec, au cours des deux premières années, des montants plus importants que ceux des contributions de base, qui n'augmenteront que de 5 %.

---

<sup>5</sup> Les estimations comprennent, notamment, un montant de 18,5 millions de dollars pour la réalisation des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et un montant de 7 à 10 millions de dollars pour les activités visant à enrayer la propagation du VIH/sida.

<sup>6</sup> UNIFEM participe aux travaux des Équipes spéciales 1 et 3 du Projet du Millénaire et suit de près les activités visant à chiffrer le coût des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans un premier temps, les membres de l'Équipe 3 ont recommandé d'extraire les données désagrégées par sexe des estimations établies par les autres équipes spéciales et d'estimer si possible le coût des activités menées aux niveaux national et local pour mettre fin à la violence contre les femmes. Toutefois, même si l'on peut réunir toutes ces données, les membres de l'Équipe spéciale demeurent convaincus que ce serait une erreur que de chercher à apposer un coût, quel qu'il soit, aux activités menées en faveur de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes.

54. Le tableau 3 contient les montants estimatifs des prévisions de dépenses pour 2000-2003 et 2004-2007. Un montant total de 97,8 millions de dollars, correspondant aux ressources ordinaires, sera disponible pour les programmes dans le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007, soit une augmentation de 22,9 millions par rapport à la précédente période de quatre ans. Le montant des dépenses afférentes aux programmes financés au moyen d'autres ressources devrait atteindre au total 47,4 millions de dollars. Une part un peu plus élevée des ressources ordinaires et autres ressources sera consacrée aux programmes par rapport aux quatre années précédentes (2000-2003), grâce aux mesures d'économie qui devraient résulter de la mise en application du système de planification des ressources.

Tableau 2  
**Contributions attendues pour 2004-2007\*\***

(En millions de dollars des États-Unis)

	2004	2005	2006	2007	Total
Ressources de base	24,2	25,4	31,7	40,0	<b>121,3</b>
Variation (pourcentage)	+5	+5	+25	+25	
Autres ressources	14,0	16,0	10,0	8,0	<b>48,0</b>
Variation (pourcentage)	0	+15	-38	-20	
<b>Total partiel</b>	<b>38,2</b>	<b>41,4</b>	<b>41,7</b>	<b>48,0</b>	<b>169,3</b>
Ressources diverses*	1,9	2,0	2,1	2,2	<b>8,2</b>
<b>Total</b>	<b>40,1</b>	<b>43,4</b>	<b>43,8</b>	<b>50,2</b>	<b>177,5</b>

Tableau 3  
**Ressources nécessaires pour 2000-2003 et 2004-2007**

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Ventilation</i>	<i>Stratégie et Plan d'exécution pour 2000-2003</i>		<i>Plan de financement pluriannuel pour 2004-2007</i>	
	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
<b>Ressources ordinaires</b>				
Programme	74,9	76	97,8	78
Appui aux programmes	12,9	13	15,1	12
Gestion et administration	11,0	11	12,5	10
<b>Total, ressources ordinaires</b>	<b>98,8</b>	<b>100</b>	<b>125,4</b>	<b>100</b>
<b>Autres ressources</b>				
Programme	51,1	91	47,4	91
Appui aux programmes	4,9	9	4,7	9
Gestion et administration	0,2	–	–	–
<b>Total, autres ressources</b>	<b>56,2</b>	<b>100</b>	<b>52,1</b>	<b>100</b>
<b>Total général</b>	<b>155,0**</b>		<b>177,5**</b>	

\* Comprend les recettes au titre du recouvrement des coûts et des intérêts perçus et des recettes diverses. UNIFEM se fait rembourser les coûts d'appui aux projets financés au moyen de ressources autres que les ressources de base et ceux afférents aux projets qu'il exécute au nom du PNUD et du FNUAP.

\*\* Des ressources reportées de la Stratégie et du Plan d'exécution pour 1997-1999 ont été utilisées pour combler l'écart entre le montant total des ressources nécessaires (155 millions) et le montant estimatif des contributions (142,5 millions) pour la Stratégie et le Plan d'exécution pour 2000-2003. En ce qui concerne le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007, les dépenses prévues seront financées par des contributions au titre des ressources de base et autres ressources et par des recettes diverses, pour un montant de 8,2 millions se répartissant à égalité entre les ressources de base et les autres ressources.

55. En plus des ressources ordinaires et autres ressources susmentionnées, des fonds plus importants vont pouvoir être dégagés pour les activités visant à assurer l'égalité des sexes grâce au renforcement des partenariats avec les organismes des Nations Unies, en particulier le PNUD et le FNUAP. Le montant des dépenses relatives aux projets exécutés par UNIFEM pour ces organismes pendant l'application de la Stratégie et du Plan d'exécution pour 2000-2003 s'est élevé à près de 5,1 millions de dollars. Il n'est pas compris dans les montants susvisés des ressources provenant des contributions de base et autres contributions. Dans le cadre le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007, le Fonds intensifiera la recherche de partenariats avec les organismes des Nations Unies en vue de l'exécution de programmes communs. Il compte doubler le montant des dépenses relatives aux projets qu'il exécute pour le PNUD, le FNUAP et d'autres organismes du système, en le portant à 10 millions de dollars.

56. Les activités pour lesquelles des ressources de base plus importantes devraient être dégagées sont notamment les suivantes :

a) *Appui technique et services consultatifs liant les activités novatrices des programmes en faveur de l'égalité des sexes à la réforme de l'ONU.* Il s'agit de l'un des volets du mandat d'UNIFEM, dans lequel il faut investir davantage pour produire des outils et renforcer la recherche de partenariats si le Fonds veut maximiser son rôle de catalyseur. On privilégiera l'exécution d'activités intersectorielles et stratégiques dans le cadre des efforts déployés au titre des objectifs du Millénaire pour le développement, des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, des bilans communs de pays/PNUAD et de la mise en oeuvre du premier volet du programme de réformes du Secrétaire général, au niveau sous-régional et dans certains pays. (Il suffit d'observer le montant des dépenses concernant l'appui technique et les services consultatifs prévues dans les budgets d'autres organismes des Nations Unies pour voir qu'UNIFEM doit investir davantage dans ces activités. À titre d'exemple, le FNUAP estime à 76 millions de dollars le coût de son Programme consultatif technique dans son plan de financement pluriannuel pour 2004-2007;

b) *Mise en application du système de planification des ressources.* Des ressources plus importantes devront être investies dans ce domaine en 2004 et 2005, afin notamment de couvrir les frais de participation au système, les droits d'utilisation et les frais d'application et de présentation de ce nouveau produit, ainsi que le coût de l'exploitation et du suivi du système en 2004 et au-delà, y compris les améliorations et les activités de formation;

c) *Préparatifs et suivi de l'examen décennal du Programme d'action de Beijing.* Ces activités relativement modestes, mais non moins essentielles, expliquent en partie la nécessité de disposer de ressources plus importantes. L'expérience montre que des possibilités nouvelles de mobilisation et d'action en faveur de l'égalité des sexes se présenteront avant et immédiatement après l'examen décennal et UNIFEM doit se tenir prêt à participer aux activités correspondantes et à les appuyer.

57. Il n'a jamais été aussi indispensable d'appuyer le rôle catalyseur du Fonds. Les efforts qui commencent à être engagés en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de mettre en oeuvre le deuxième volet du programme de réformes du Secrétaire général offrent des possibilités sans précédent de généraliser l'action en faveur de l'égalité des sexes. L'approbation par le Conseil d'administration du cadre de résultats stratégiques d'UNIFEM et du cadre intégré d'allocation des ressources correspondant montrera à l'évidence que l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes sont des conditions indispensables à la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement – dans la pratique comme sur le plan des principes.

## Annexe I

**Cadre de résultats stratégiques d'UNIFEM pour 2004-2007**

58. UNIFEM se servira du cadre de résultats stratégiques présenté ci-dessous pour sous-tendre ses choix de programmation, ses partenariats et ses activités de suivi et d'information. Les objectifs retenus coïncident avec les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et avec ceux énoncés dans différents textes, tels que ceux issus des conférences internationales des années 90, la Déclaration du Millénaire, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Les indicateurs retenus pour suivre la réalisation des objectifs ont été conçus pour cadrer avec ceux pour lesquels des données sont déjà collectées de façon systématique ou pour lesquels il a été recommandé expressément de mettre en place des mécanismes de collecte de données plus efficaces. Plutôt que de présenter des produits propres à chaque objectif, UNIFEM a choisi des produits intersectoriels qui s'appliquent à tous les objectifs afin de rendre les programmes plus cohérents et de tenir compte du fait que les objectifs sont liés les uns aux autres.

<i>Droits de la femme et sécurité</i>	
<i>Objectifs</i>	<i>Indicateurs (voir note ci-après)</i>
Lutte contre la féminisation de la pauvreté et de l'exclusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Disponibilité des données relatives aux soins prodigués par les femmes sans contrepartie monétaire et plus grande utilisation de ces données par les décideurs</li> <li>– Pourcentage de femmes et d'hommes qui vivent avec moins de 1 dollar par jour</li> <li>– Pourcentage de femmes occupant un emploi rémunéré, hors secteur agricole</li> <li>– Participation des femmes au secteur informel</li> </ul>
Recul de la violence à l'égard des femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Prévalence des actes de violence familiale et des viols</li> <li>– Prévalence des pratiques traditionnelles préjudiciables</li> <li>– Prévalence du trafic de femmes</li> </ul>
Recul de l'épidémie de VIH/sida parmi la population féminine	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Prévalence du VIH parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans</li> <li>– Pourcentage de femmes qui prennent par elles-mêmes ou avec l'aide d'un tiers des décisions concernant leur santé</li> </ul>
Égalité des hommes et des femmes dans les institutions démocratiques, en temps de paix comme en période de relèvement après un conflit	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Pourcentage de femmes qui siègent dans les parlements nationaux</li> <li>– Pourcentage de femmes occupant des postes de décision aux niveaux local et municipal</li> </ul>

<i>Produits</i>	<i>Indicateurs</i>
Élaboration et mise en application de lois et de politiques nationales et régionales visant à promouvoir et à protéger les droits des femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Retrait des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes dans les politiques et les lois aux niveaux national et sous-national</li> <li>– Adoption de lois et de politiques visant à promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes</li> <li>– Incorporation de dispositions relatives à l'égalité des sexes dans les constitutions nationales</li> <li>– Mobilisation et allocation de ressources dans les organismes locaux, nationaux, régionaux et internationaux afin d'appuyer la mise en oeuvre de plans et de politiques en faveur de l'égalité des sexes</li> <li>– Prise en compte de l'égalité des sexes dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans les politiques intersectorielles aux stades de la formulation, de la mise en oeuvre et du suivi</li> </ul>
Mobilisation de la volonté politique et de capacités techniques et création de mécanismes de suivi des responsabilités dans les principales institutions afin de faciliter l'action en faveur de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Disponibilité et utilisation de données ventilées par sexe au niveau national en vue d'élaborer et de suivre des programmes et des politiques de lutte contre les inégalités entre les sexes</li> <li>– Intégration du souci de l'égalité des sexes dans les politiques, programmes et allocations de ressources des organisations régionales</li> <li>– Prise en compte, dans le cadre des activités entreprises afin de concrétiser les objectifs du Millénaire pour le développement, des bilans communs de pays, des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des opérations de maintien de la paix, des objectifs arrêtés en matière d'égalité des sexes dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dans le Plan d'action de Beijing et dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité</li> <li>– Appui accru des équipes de pays des Nations Unies et des banques multilatérales de développement aux initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes</li> </ul>
Meilleure maîtrise du sujet par les défenseurs de l'égalité des sexes de sorte qu'ils soient mieux armés pour faire évoluer les politiques, les programmes et les allocations de ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Influence des réseaux, des associations et des groupes féministes sur les décideurs, notamment ceux qui orientent les stratégies de réduction de la pauvreté, les activités entreprises pour concrétiser les objectifs du Millénaire pour le développement, les négociations de paix et autres</li> <li>– Renforcement des capacités des organisations gouvernementales et non gouvernementales nationales et régionales de promouvoir les droits des femmes</li> </ul>

<i>Produits</i>	<i>Indicateurs</i>
Évolution des mentalités et abandon des pratiques discriminatoires afin de promouvoir et de protéger les droits des femmes et des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Efficacité avec laquelle les groupes thématiques interinstitutions chargés des questions d'égalité des sexes interviennent auprès des équipes de pays des Nations Unies</li> <li>– Fréquence avec laquelle les médias rendent compte des difficultés rencontrées et des progrès accomplis en matière d'égalité des sexes</li> <li>– Efficacité des campagnes et des mécanismes institutionnels visant à prévenir, combattre et suivre les actes de violence à motivation sexiste</li> <li>– Mécanismes institutionnels mis en place au niveau national pour prévenir, combattre et suivre les actes de violence à motivation sexiste</li> <li>– Inégalités salariales entre les hommes et les femmes</li> </ul>
<i>Stratégies</i> : sensibilisation; création de réseaux de connaissances; renforcement des capacités; diffusion des connaissances; projets pilotes en faveur de l'égalité des sexes	

### **Note sur les indicateurs**

59. Les indicateurs relatifs à la *Lutte contre la féminisation de la pauvreté et de l'exclusion* cadrent avec les priorités et recommandations convenues à l'échelon international. L'indicateur *Disponibilité des données relatives aux soins prodigués par les femmes sans contrepartie monétaire et plus grande utilisation de ces données par les décideurs* est fondamental pour orienter au mieux les stratégies de lutte contre la pauvreté et de croissance économique afin de remédier aux inégalités entre les hommes et les femmes. Des économistes spécialistes des problèmes d'inégalité et de nombreux autres groupes s'intéressent de plus en plus à cette question; et UNIFEM les aidera à collecter des données. L'indicateur *Pourcentage de femmes et d'hommes qui vivent avec moins de 1 dollar par jour* permettra de suivre les progrès accomplis pour chacun des deux sexes dans la réalisation de l'objectif 1 des OMD. On se servira de l'indicateur *Pourcentage de femmes occupant un emploi rémunéré, hors secteur agricole* afin de suivre l'objectif 3 des OMD. L'établissement de la publication *Le progrès des femmes à travers le monde* en 2000 et 2002 a révélé à quel point il importait de suivre l'indicateur *Participation des femmes au secteur informel*. Il faudrait nouer des partenariats avec l'organisation Women in the Informal Economy Globalizing and Organizing (WIEGO) et l'Organisation internationale du Travail afin de rassembler les données nécessaires à l'établissement de cet indicateur.

60. L'objectif *Recul de la violence à l'égard des femmes* est assorti de trois indicateurs qui portent sur quatre formes de violence : a) la violence familiale; b) la violence résultant de pratiques préjudiciables, telles que les mutilations génitales féminines; c) la violence liée à la criminalité organisée, comme la traite; d) la violence comme arme de guerre. Dans la mesure du possible, ces indicateurs sont axés sur la prévalence, ce qui permet de savoir où l'on se situe par rapport à l'objectif fixé. Du fait que de nombreux pays ne collectent pas de données dans ce

domaine, UNIFEM est tributaire des travaux de l'OMS et de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) pour enrichir la base de données existante, notamment pour ce qui est de la violence familiale et des viols. Le Fonds s'appuiera sur le rapport que le Département d'État des États-Unis publie tous les ans sur le trafic d'êtres humains et sur d'autres sources afin d'établir l'indicateur *Prévalence du trafic de femmes* et se servira des données rassemblées par le FNUAP et d'autres partenaires pour évaluer la *Prévalence des pratiques traditionnelles préjudiciables*.

61. Les indicateurs associés à l'objectif *Recul de l'épidémie de VIH/sida parmi la population féminine* permettent de suivre la prévalence du VIH/sida et l'émancipation des femmes. ONUSIDA assure le suivi de l'indicateur *Prévalence du VIH parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans* et le FNUAP celui de l'indicateur *Pourcentage de femmes qui prennent par elles-mêmes ou avec l'aide d'un tiers des décisions concernant leur santé*.

62. Les indicateurs qui seront associés à l'objectif *Égalité des hommes et des femmes dans les institutions démocratiques, en temps de paix comme en période de relèvement après un conflit* ne sont pas encore tout à fait au point. La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU suivra le pourcentage de femmes qui siègent dans les parlements nationaux, dans le cadre des indicateurs du Millénaire. On s'attachera également à évaluer le pourcentage de femmes occupant des postes de décision au niveau municipal (par exemple, le nombre de femmes élues au poste de maire). UNIFEM recherchera d'autres types de données qui permettront d'affiner les indicateurs de suivi applicable à cet objectif, notamment pour les aspects relatifs à la consolidation de la paix à l'issue d'un conflit.

## Annexe II

**Rationalisation de l'organisation et gestion axée sur les résultats**

63. UNIFEM a tiré les enseignements des stratégies et des plans d'action précédents et tenu compte des nouvelles possibilités qui s'offraient pour renforcer l'action de plusieurs de ses partenaires en faveur de l'égalité des sexes lors de l'établissement du cadre ci-dessous. Ce cadre permettra de tendre vers plus d'efficacité et de transparence interne et sera révisé à mesure qu'UNIFEM mettra sa structure, ses produits et ses services en adéquation avec le nouveau plan de financement pluriannuel.

<i>Objectif d'ensemble</i>	<i>Objectifs de résultat</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Sources d'information</i>
Tirer parti des possibilités qui s'offrent pour engager une action novatrice et porteuse en vue d'atteindre les résultats stratégiques d'UNIFEM	Confirmation de la cohérence, de la pertinence et de la viabilité des produits et des services d'UNIFEM	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les produits et les services d'UNIFEM sont adaptés aux possibilités et à la demande</li> <li>– Les rapports internes et ceux établis à l'intention des donateurs démontrent que le Fonds est capable de suivre et d'évaluer les résultats de façon régulière</li> <li>– Les mesures novatrices proposées par UNIFEM sont adoptées et transposées à une plus grande échelle</li> <li>– Les enseignements tirés des évaluations approfondies et des méthodes de gestion des connaissances sont transposés de façon visible dans les stratégies et les orientations de programmation</li> </ul>	Évaluations; enquêtes auprès des utilisateurs; nombre de consultations des pages Web d'UNIFEM; rapports internes semestriels et annuels; réactions suscitées par les rapports établis à l'intention des donateurs; citations et reproduction de documents publiés par le Fonds, par exemple <i>Le progrès des femmes à travers le monde</i>
	Capacité des programmes du Fonds, une fois ceux-ci adaptés aux possibilités et à la demande, de susciter et d'encourager des mesures novatrices, l'apprentissage et l'obtention de résultats à tous les niveaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Demande des équipes de pays des Nations Unies en faveur de la création, avec l'aide d'UNIFEM, de réseaux d'action et de connaissances afin d'appuyer des mécanismes de coordination ouverts aux deux sexes</li> <li>– Étendue et effets de la participation d'UNIFEM à la réforme du système des Nations Unies et aux dispositifs de coordination,</li> </ul>	

<i>Objectif d'ensemble</i>	<i>Objectifs de résultat</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Sources d'information</i>
		tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les rapports sur les objectifs du Millénaire, les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, etc.	développement, etc.; organigramme d'UNIFEM
		– Meilleure adéquation du nouveau mode d'organisation d'UNIFEM avec les possibilités et la demande	
	Élargissement du public touché et enrichissement des connaissances relatives aux questions d'égalité des sexes au moyen de partenariats stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mise en oeuvre d'accords révisés et renforcés avec le PNUD</li> <li>– Progrès en matière d'égalité entre les sexes rendus possibles grâce aux mémorandums d'accord et aux accords d'exécution conclus avec les partenaires des Nations Unies</li> <li>– Possibilités de renforcer les partenariats avec les donateurs bilatéraux, la société civile et le secteur privé</li> </ul>	Évaluations et rapports annuels du PNUD axés sur les résultats; évaluations conduites par les différentes parties prenantes; évaluations internes des résultats donnés par les mémorandums d'accord; couverture médiatique des initiatives parrainées par UNIFEM; évaluation des accords conclus avec les agents d'exécution
	Gestion et administration des ressources financières et humaines axées sur la recherche de l'excellence, la responsabilisation et le respect des droits	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Plus grande actualité, meilleure qualité et meilleure connaissance des opérations financières et amélioration de la transparence avec la mise en service du système de planification des ressources</li> <li>– Utilité des nouvelles directives opérationnelles liant UNIFEM au PNUD</li> <li>– Utilisation de systèmes de retour de l'information</li> </ul>	Documents internes; rapports d'audit; réactions du personnel et des partenaires; enquêtes auprès du personnel; évaluation des capacités internes; travaux du Groupe d'examen des carrières
	Renforcement de la capacité d'UNIFEM à saisir les occasions qui se présentent et à	– Augmentation des ressources de base et diversification des donateurs	Rapport annuel d'UNIFEM; budget biennal

---

<i>Objectif d'ensemble</i>	<i>Objectifs de résultat</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Sources d'information</i>
	respecter ses engagements grâce à des ressources plus nombreuses, plus diversifiées et plus régulières	<ul style="list-style-type: none"><li>– Augmentation des ressources totales et diversification des donateurs</li><li>– Augmentation du nombre d'accords de financement pluriannuel</li><li>– Nouveaux partenariats avec des fondations privées et le secteur privé, notamment par l'intermédiaire des comités nationaux</li></ul>	

---

## Annexe III

### Stratégies et outils multisectoriels du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

64. UNIFEM a conçu une panoplie de stratégies et d'outils spécialement adaptés à l'ensemble de ses objectifs et de ses domaines d'intervention, qui visent à renforcer la responsabilisation et l'action concrète. Les stratégies et outils en question sont décrits plus en détail ci-après.

#### Outils multisectoriels

65. Il s'agit d'une panoplie d'outils stratégiques conçus spécialement afin de renforcer les capacités à rendre des comptes et à agir concrètement, qui permettront à UNIFEM de perfectionner encore ses propres compétences et celles de ses partenaires. Lesdits outils sont particulièrement utiles s'agissant de tirer parti des possibilités qu'offrent les approches coordonnées des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et d'autres accords et plans d'action intergouvernementaux. Les principaux outils sont les suivants : a) accords et plans d'action normatifs en matière d'égalité des sexes; b) budgets axés sur l'égalité des sexes; c) données et statistiques ventilées par sexe destinées aux activités de sensibilisation fondées sur des données probantes; d) médias et communication.

66. *Accords et plans d'action normatifs en matière d'égalité des sexes.* Quatre textes ayant une portée internationale – la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme d'action de Beijing, la Déclaration du Millénaire et la résolution 1325 du Conseil de sécurité – et un éventail plus vaste d'accords régionaux offrent à UNIFEM et à ses partenaires tant des outils de responsabilisation qu'un cadre d'orientation. Appuyer leur mise en oeuvre demeure toutefois un défi. Le Fonds a acquis des compétences indispensables pour appuyer et favoriser leur mise en oeuvre concrète au niveau national. La Décision 2 qui figure dans le programme de réformes du Secrétaire général, intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement », devrait avoir pour effet d'intégrer la question des droits de l'homme dans les travaux des équipes de pays des Nations Unies – notamment en ce qui concerne les OMD, les bilans communs de pays (BCP) et les plan-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), les DSRP, les appels globaux et les plans d'action humanitaire communs. En participant aux activités de sensibilisation au respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme et au suivi en la matière, les femmes offrent à UNIFEM une occasion exceptionnelle de faire de ces normes un outil majeur pour concevoir des stratégies nationales tenant compte de l'égalité des sexes. De même, l'examen et le suivi en permanence de la mise en oeuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité peuvent servir de point de départ à l'instauration de partenariats entre UNIFEM et les organismes qui participent à des actions humanitaires et à des opérations de soutien à la paix. Pendant la période couverte par le plan de financement pluriannuel (PFP) 2004-2007, UNIFEM s'attachera à mettre à la disposition des principaux partenaires du développement les supports de formation, de sensibilisation et d'information, les ressources Internet, les réseaux et tout autre type de compétences susceptibles de les aider à mieux utiliser les outils susmentionnés afin de traduire les engagements pris en matière d'égalité des sexes en actions concrètes aux niveaux national et régional.

67. *Budgets axés sur l'égalité des sexes.* À la fin des années 90, UNIFEM a appuyé en Afrique du Sud des initiatives d'avant-garde en matière d'analyse du budget sous l'angle du problème de l'égalité des sexes. Dans sa stratégie et son plan d'exécution pour 2000-2003, il a transposé cette action à une plus grande échelle sous la forme d'un programme interrégional d'activités pilotes devant être menées dans 20 pays, en vue de stimuler l'action au niveau gouvernemental et de renforcer les capacités de la société civile et des parlementaires à s'engager dans une budgétisation soucieuse de l'égalité des sexes. Le programme s'appuie sur des partenariats stratégiques avec un certain nombre d'organismes, notamment le Secrétariat du Commonwealth, le Centre de recherches pour le développement international, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres. En 2001, UNIFEM a tenu, en coopération avec le Gouvernement belge, qui assurait la présidence de l'Union européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Conseil nordique, une conférence mondiale dont les participants ont fait leur le projet de mettre en oeuvre des initiatives de budgétisation soucieuse de l'égalité des sexes dans tous les pays d'ici à 2015. Le Fonds a actuellement recours à l'analyse du budget sous l'angle du problème de l'égalité des sexes pour renforcer la responsabilisation dans les actions de lutte contre le VIH/sida, la pauvreté et la violence, ainsi que dans la mise en oeuvre des DSRP. Des entités plus importantes, notamment le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Agence allemande de coopération technique et les partenaires gouvernementaux examinent maintenant la question des budgets soucieux de l'égalité des sexes. Entre 2004 et 2007, UNIFEM achèvera ses projets pilotes, en tirera des enseignements et consacra davantage de moyens à appuyer le renforcement des capacités, à développer les compétences disponibles dans le pays, à suivre l'évolution des crédits budgétaires, à tirer parti de l'appui fourni par les principaux organismes et à favoriser le partage des connaissances.

68. *Données et statistiques ventilées par sexe destinées aux activités de sensibilisation fondées sur des données probantes.* Les données ventilées par sexe, qui servent à illustrer de manière plus précise les différences entre les hommes et les femmes dans des domaines donnés, peuvent constituer un outil important pour favoriser l'intégration des sexospécificités dans les politiques de développement et les pratiques suivies en la matière. Il est indispensable de disposer de données ventilées par sexe pour concevoir et mettre en oeuvre des actions liées aux OMD et aux DSRP et en assurer le suivi. Il faut renforcer les capacités des pays à recueillir ce type de données et à les utiliser pour fixer des orientations soucieuses de l'égalité des sexes. UNIFEM continuera de travailler en collaboration avec les commissions économiques régionales de l'ONU, le Bureau de statistique du Secrétariat de l'ONU, le PNUD et le FNUAP, comme il l'a fait très récemment après les conflits au Timor-Leste et en Afghanistan. Pendant la période couverte par le PFP à venir, il veillera à ce que ses interventions soient mieux ciblées et plus stratégiques; il accordera une attention spéciale aux possibilités qui lui seront offertes d'influer sur les procédures de recensement et d'établir des liens entre les initiatives qui sont prises et les OMD, les DSRP et les travaux relatifs à une budgétisation soucieuse de l'égalité des sexes. Là encore, il consolidera ses acquis et tirera les enseignements nécessaires concernant, par exemple, sa collaboration avec le Gouvernement indien sur les recensements.

69. *Médias et communication.* Les activités de sensibilisation sont essentielles à la lutte contre la discrimination et les préjugés qui entretiennent l'inégalité des sexes.

Par conséquent, les médias, notamment les technologies de l'information et des communications (TIC) – récentes ou plus anciennes – constituent des outils majeurs dans tous les domaines d'intervention et sont également un moyen de suivre l'évolution des mentalités et des comportements. UNIFEM renforcera ses partenariats stratégiques, tant avec les médias et les experts des TIC aux niveaux national et mondial, qu'avec les organisations qui sont en mesure de former les journalistes à mieux éviter les dérives sexistes dans leurs reportages et de surveiller leurs pratiques en la matière. En outre, UNIFEM continuera d'investir dans le renforcement des capacités des défenseurs de l'égalité des sexes à diffuser plus largement dans le monde entier une image positive de la femme et à exercer une influence dans ce sens.

### **Stratégies d'UNIFEM**

70. Il ressort des retours d'information sur les évaluations et les consultations relatives aux versions préliminaires du PFP pour la période 2004-2007 et de l'expérience de terrain que les stratégies sur lesquelles étaient fondés les plans d'exécution précédents ont bien servi UNIFEM et ses partenaires et sont encore plus pertinentes aujourd'hui. Renforcer les capacités et le contrôle au niveau du pays est la stratégie générale qui sous-tend toute l'action d'UNIFEM. De même, l'apport de conseils techniques et d'un appui financier déterminant constituent deux points d'ancrage essentiels de partenariats entre UNIFEM et différents mandants. UNIFEM doit accorder une importance accrue à un ensemble de stratégies de base plus précises – décrites ci-après – en vue d'appuyer de manière cohérente un cycle de connaissance, de sensibilisation et d'action visant à saisir les occasions et à s'attaquer aux menaces omniprésentes qui pèsent sur les droits fondamentaux et la sécurité de la femme. Il continuera donc de renforcer sa stratégie directrice (dite stratégie A-B-C-D-E, d'après son énoncé en anglais) en se livrant aux cinq activités suivantes : sensibilisation et concertation; création de réseaux de connaissances et de réseaux d'action s'inscrivant dans la durée; renforcement des capacités; diffusion des connaissances sur les nouvelles questions liées à l'égalité des sexes et les solutions novatrices en la matière; projets pilotes visant à réaliser l'égalité des sexes.

71. *Sensibilisation et concertation* demeurent les maîtres mots qui garantissent que les décideurs – à l'extérieur comme à l'intérieur du système des Nations Unies – honorent les engagements pris envers les femmes du monde entier. UNIFEM doit diriger de vastes coalitions et lancer des actions à grande échelle qui réussissent, à court terme, à faire évoluer l'opinion publique et à pousser les gens à agir concrètement et, à long terme, faire évoluer les priorités et les discours traditionnels. Dans le cadre du PFP à venir (2004-2007), il s'attachera à renforcer les activités de sensibilisation fondées sur des données probantes en exploitant les données et statistiques mieux adaptées émanant d'une concertation accrue sur les BCP, les DSRP et les OMD aux niveaux national et mondial. Les stratégies de sensibilisation concertée ont été déterminantes pour atteindre les résultats escomptés dans le plan précédent (comme dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et dans l'action concernant les femmes, la paix et la sécurité) et demeureront un élément clef.

72. *La Création de réseaux de connaissances et de réseaux d'action s'inscrivant dans la durée* – qui rassemblent des organisations de femmes, des représentants de gouvernements, des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires essentiels,

notamment le secteur privé, est une stratégie éprouvée qui permet d'assurer la pérennité des initiatives visant à intégrer les besoins et préoccupations des femmes dans les politiques et les programmes. Seul ou par l'intermédiaire des groupes qui s'occupent des questions d'égalité des sexes à l'intérieur des organismes ou des gouvernements, UNIFEM ne peut, ni fournir un appui technique permanent, ni assurer un suivi continu au niveau national. On peut instaurer des liens et des échanges de données d'expérience fructueux entre les mécanismes nationaux pour la promotion de la femme et les réseaux d'organisations non gouvernementales de femmes; entre les organismes des Nations Unies et les groupes de femmes ayant des activités de plaidoyer et les associations universitaires de femmes; entre les spécialistes de l'égalité des sexes et des mécanismes tels que les DSRP. C'est en entretenant et en renforçant sans cesse les réseaux en question qu'UNIFEM se dotera des meilleurs moyens de garantir une responsabilisation et un accès rapide et efficace à un ensemble de compétences et d'élargir la gamme de mandats favorables à l'égalité des sexes.

73. *Le Renforcement des capacités* des organisations gouvernementales et non gouvernementales, réseaux et groupes locaux de femmes est un facteur essentiel pour faire en sorte que ces dernières aient les compétences nécessaires pour influencer les politiques, les priorités et les programmes qui les concernent. Sachant qu'UNIFEM met l'accent sur les approches coordonnées d'une programmation fondée sur les droits, ses initiatives en matière de renforcement des capacités auront pour principal objectif de toucher directement les responsables officiels et les détenteurs de droits en vue de renforcer leurs capacités et connaissances eu égard à leurs droits et à leurs obligations. UNIFEM peut jouer un rôle moteur, par exemple, en renforçant les connaissances et les capacités des groupes de femmes et des spécialistes de l'égalité des sexes à apporter leur contribution à la formulation, à la mise en oeuvre et au suivi des OMD et des DSRP, ainsi qu'aux processus des BCP et PNUAD.

74. *La Diffusion des connaissances sur les nouvelles questions liées à l'égalité des sexes et les solutions novatrices en la matière* a pris de l'importance dans la mesure où les nouvelles technologies multiplient considérablement les possibilités de présenter et de distribuer l'information et les données d'expérience. Dans le cadre du PFP précédent (2000-2003), un certain nombre de partenariats auxquels UNIFEM est partie prenante ont axé leur action sur la collecte d'éléments probants en matière d'égalité des sexes et leur diffusion plus efficace; les bonnes pratiques y relatives; le suivi des progrès dans ce domaine (partenariat avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) sur le site consacré à la question des femmes et du VIH/sida; partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, les banques multilatérales de développement et le Comité d'aide au développement de l'OCDE sur le portail consacré aux OMD et aux femmes; lancement du portail consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité; publication biennale intitulée « Le progrès des femmes à travers le monde » en collaboration avec le FNUAP, notamment). Dans le cadre du PFP pour la période 2004-2007, UNIFEM élargira ses partenariats afin de continuer à publier « Le progrès des femmes à travers le monde » et d'assurer, grâce aux moyens de communication, tant traditionnels qu'électroniques, la diffusion d'informations actualisées. Lesdits partenariats s'attacheront, à titre prioritaire, à faire participer les associations universitaires et les médias des pays où sont exécutés les programmes. Par ailleurs, UNIFEM utilisera plus efficacement les moyens de communication électronique en

coordination avec des initiatives telles que DevLink, Development Gateway, WomenWatch et d'autres, en vue de favoriser l'accès aux données d'expérience et leur exploitation.

75. *Projets pilotes visant à réaliser l'égalité des sexes.* Une composante essentielle du mandat d'UNIFEM et de l'intérêt que ce dernier présente pour l'ONU réside dans sa capacité de lancer, à titre expérimental, des projets novateurs en matière d'égalité des sexes. Dans le cadre de son nouveau PFP (2004-2007), UNIFEM rationalisera encore ses activités expérimentales en choisissant stratégiquement un petit nombre de projets pilotes qu'il mettra en oeuvre avec ses partenaires. En outre, il renforcera sa capacité d'établir des liens entre innovation et apprentissage en documentant mieux les conclusions des expériences menées par ses partenaires et en les diffusant davantage de manière à les rendre plus largement accessibles.

**Annexe IV****UNIFEM, catalyseur de l'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes**

*Intégrer une démarche d'équité entre les sexes, c'est évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en oeuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes.*

76. Les conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social citées ci-dessus – contenues dans le document A/52/3 et réaffirmées dans la résolution 1998/43 – font suite au Programme d'action de Beijing et visent à faire de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes une stratégie essentielle propre à permettre aux organismes des Nations Unies de parvenir à l'égalité entre les sexes. Toutefois, il ressort de l'expérience, comme en témoignent les décisions 2002/20, 2000/7 et 97/4 du Conseil d'administration et les évaluations des progrès accomplis vers la réalisation de l'égalité entre les sexes aux niveaux institutionnel et national, que si des avancées ont été enregistrées pour ce qui est des politiques d'égalité entre les sexes, elles ne se sont pas accompagnées d'un engagement résolu des dirigeants à mettre effectivement en oeuvre les initiatives en matière d'égalité entre les sexes ou à leur allouer les ressources nécessaires.

77. UNIFEM et de nombreux défenseurs de l'égalité entre les sexes ont encouragé l'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes comme stratégie bien avant l'emploi de cette terminologie. L'utilisation des instruments d'analyse par sexe et le suivi et l'évaluation de la prise en compte des sexes spécifiques ne sont que le début du processus. Intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les domaines n'est pas seulement un exercice technique. Il faut au préalable une stratégie conjuguant la pression politique intérieure et extérieure, une sensibilisation sans relâche, des partenariats efficaces, des investissements à long terme et une meilleure compréhension des avantages que tous retirent de l'égalité entre les sexes pour faire en sorte que les processus techniques influent sur les décisions politiques et celles relatives aux moyens d'action et aux programmes qui, en fin de compte, ont une incidence sur les possibilités, les capacités et l'influence des femmes et des hommes.

78. La pratique de la discrimination pendant des siècles ne peut changer du jour au lendemain du fait d'une série d'instruments techniques. Trois éléments sont souvent qualifiés d'essentiels à cet égard, quoiqu'ils fassent plutôt défaut et/ou manquent de ressources : a) un engagement politique à tous les niveaux, en particulier de la part des dirigeants; b) des mécanismes d'obligation redditionnelle pour évaluer les progrès et la mise en oeuvre; et c) des connaissances techniques et la participation tant des hommes que des femmes pour appuyer et suivre les progrès vers l'égalité entre les sexes. L'idée souvent avancée d'une distinction qui impose un choix à opérer entre une stratégie d'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes et une stratégie de démarginalisation des femmes établit une dichotomie erronée. Ce

sont des stratégies complémentaires qui sont toutes les deux indispensables pour réaliser le but ultime qui est d'atteindre l'égalité entre les sexes.

79. Au sein du système des Nations Unies, UNIFEM appuie l'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes de trois manières. Le Fonds compte sur de nombreux partenaires pour mener à terme les différentes initiatives. Le meilleur exemple en est la mise en oeuvre d'une stratégie véritable visant à *entamer* le processus d'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes en matière de consolidation de la paix et de reconstruction après les conflits au moyen de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité :

a) *Aider les femmes à devenir des acteurs avertis tout en les dotant de moyens pour prendre des décisions sur les questions d'égalité entre les sexes en toute connaissance de cause.* Les activités menées par UNIFEM au cours des années 90 en vue d'aider les réseaux de femmes à influencer sur les négociations de paix a été la première étape. Il s'agissait d'identifier les femmes occupant des postes de responsabilité, de favoriser la solidarité et l'adoption de programmes communs entre les femmes et de collaborer avec celles-ci afin de déterminer les domaines où des possibilités d'influer sur les négociations de paix s'offrent. Dans ce cadre, UNIFEM a fait intervenir avec de nombreux autres organismes des Nations Unies afin de les familiariser aux personnes, aux réseaux et aux approches susceptibles de jeter les bases d'une intégration durable d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes.

b) *Établir un lien entre les priorités des femmes et les programmes politiques et les décideurs de façon à ce qu'ils tiennent compte des aspects sexospécifiques des problèmes rencontrés et des possibilités offertes.* Mettre fin à la guerre ne devrait pas être le seul objectif des négociations de paix et de la reconstruction après les conflits. Elles peuvent ouvrir la voie à la réalisation de l'égalité entre les sexes dans le processus d'édification de la nation, et l'ont déjà fait. On ne tient point compte des questions d'égalité entre les sexes dans les négociations de paix. Dans les années 90, UNIFEM a aidé les femmes à faire intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans le processus de paix – au Burundi par exemple – afin qu'elles acquièrent des éléments d'appréciation et une expérience quant à la façon de militer avec succès en faveur de l'adoption de nouvelles approches en matière de consolidation de la paix. Amener les facilitateurs des négociations de paix, dont Nelson Mandela au Burundi, à accepter et approuver l'idée était un facteur déterminant de la stratégie.

c) *Appuyer les initiatives de sensibilisation et utiliser les instruments d'analyse par sexe pour militer en faveur d'un changement des politiques et programmes.* Militer en faveur de l'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes dans les négociations de paix, au cas par cas, exige beaucoup d'efforts. UNIFEM et de nombreux organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales ont fait de la prise en compte de l'égalité des sexes dans les travaux du Conseil de sécurité une stratégie afin d'avoir un plus large impact. Présenter directement au Conseil de sécurité une analyse de l'impact sexospécifique des conflits et du processus de consolidation de la paix – dans le cas d'UNIFEM, en apportant directement un appui technique au Gouvernement namibien lorsqu'il assurait la présidence du Conseil et en amenant les femmes touchées par le conflit à rendre des témoignages pendant les rencontres au titre de la formule Arria – a été indispensable pour sensibiliser les membres du Conseil aux questions posées et aux

possibilités offertes. En l'occurrence, les partenariats au sein du système des Nations Unies et hors de celui-ci ont été déterminants, tout comme les stratégies de communication et de sensibilisation qui ont permis de susciter un vif intérêt et l'émergence de vastes groupes militant sur la question. La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité qui en est résulté constitue une base solide pour la poursuite de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes et la promotion des droits fondamentaux des femmes.

d) *Encourager l'émergence de groupes d'intérêt militants et suivre l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.* L'adoption d'une politique, sous forme de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, a fait date dans les efforts visant à intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les activités de prévention et de règlement des conflits et de reconstruction après les conflits. Cela n'aurait pu être possible si un groupe dynamique de femmes et d'hommes les appuyant n'avaient pas reconnu l'urgence de la question. Cette résolution impose aux organismes des Nations Unies et aux gouvernements des obligations particulières qui jettent les bases d'initiatives plus soucieuses d'équité entre les sexes. Il va sans dire qu'elle a déjà eu une incidence, notamment en ouvrant la voie à au moins un petit nombre de femmes qui ont participé aux négociations de Bonn sur l'Afghanistan. Elle offre des possibilités beaucoup plus vastes d'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans toute une série de processus liés à la guerre et à la paix. Néanmoins, le mouvement en faveur de l'égalité entre les sexes ne se poursuivra que si les défenseurs de l'égalité entre les sexes font preuve de vigilance et continuent d'assurer le suivi et d'exercer la pression voulue. C'est, encore une fois, une fonction essentielle du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; il s'agit d'appuyer le renforcement de la capacité technique d'appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur le terrain – comme le fait UNIFEM en partenariat avec le PNUD, l'ONUSIDA, le HCR, le FNUAP et le Département des opérations de maintien de la paix – et de veiller à ce que les groupes militant en faveur de la résolution 1325 (2000) voient leur rang grossir et évalue dans quelle mesure l'engagement pris se traduit dans les faits.

---